

POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Lycée, besoin de réformes

Obama en mal de santé

Justice : dura lex



Rencontres CASDEN



**ÊTES-VOUS PRÊT
À CE QUE LA CASDEN
VOUS PARLE DE VOS PROJETS ?**

Vous parler de vos projets et de vos besoins, c'est le principe des Rencontres CASDEN : un moment privilégié entre la CASDEN et vous.

Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture. Depuis 35 ans, la CASDEN a noué un partenariat avec le Groupe Banque Populaire. L'association de leurs compétences permet aux Sociétaires CASDEN de bénéficier d'une offre bancaire complète aux meilleures conditions CASDEN.

Pour en savoir plus, contactez :

- **La Délégation Départementale CASDEN de votre choix** (coordonnées sur www.casden.fr)
- **L'agence Banque Populaire la plus proche** (coordonnées sur www.banquepopulaire.fr)
- **CASDEN Direct au 0 826 824 400***
Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- **www.casden.fr**

*[0,152 € TTC/min en France métropolitaine]



Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Marianne Baby
Jean-Michel Drevon,
Emmanuel Guichardaz
Élizabeth Labaye,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

CASDEN p. 2
MAIF p. 7
TARSUS p. 31
SCRELEC p. 32

Ce numéro comporte
un supplément
24 pages « spécial 6^e
congrès de la FSU » et
un encart ADL PARTNERS
aux abonnés.

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales
Hold-up sur les malades 8

Un baromètre
du contexte social 9

publiques
Justice : dura lex 10

éducatives
Universités : des raisons
de se mobiliser 14

L'enseignement agricole
gagne des postes 16

c'est demain
Obama en mal de santé 24

culture
Chute du mur :
la RDA en quête de passé 28

DOSSIER

Lycée, besoin de réformes

Une véritable réforme dont
l'objectif est de favoriser
la réussite de plus de
jeunes est indispensable.
Cela demande du temps et
un climat de confiance.
Mais les enjeux sont consi-
dérables.



© CADIEU/NAJA

Michèle Guilloso

La Folle Journée de Nantes
qui sera dédiée cette an-
née à Chopin, est bien plus
qu'un festival de musique
classique. Depuis sa créa-
tion en 1995, le festival
fédère la ville. Sa directri-
ce, Michèle Guilloso, met
en place les liens de la ma-
nifestation avec les publics
tout au long de l'année.



DR

édito

Une attente envers les syndicats



Gérard Aschieri

L'enquête menée par l'institut Viavoice pour la FSU montre à la fois la persistance de la colère face aux politiques conduites par le gouvernement et le patronat, la permanence d'une volonté de mobilisation et la diversité des revendications. Elle souligne également les attentes envers les syndicats. Le 7 octobre s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale sur le travail décent à l'initiative de la Confédération Syndicale Internationale : cette journée se nourrit en France de nos revendications en matière d'emplois, de salaires et retraites, de services publics et de protection sociale qui sont autant d'éléments constitutifs d'un travail véritablement décent.

L'affirmation commune de sept organisations syndicales (CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA) de leur détermination à obtenir d'autres réponses que celles du gouvernement, la volonté affichée de maintenir l'unité et de travailler à construire des actions communes, les priorités mises en avant sont autant de signaux positifs.

Le communiqué commun du 28 septembre est de nature à donner encore plus de légitimité et de force aux mouvements sectoriels et locaux qui se multiplient. Il nous confirme dans notre volonté de construire des mobilisations unitaires. Nous attendons que la prochaine réunion permette de déboucher sur des décisions communes qui visent à inscrire une action unitaire dans la durée et la porter au niveau nécessaire pour imposer des alternatives.

Pour l'égalité et les droits des femmes

Manifestation nationale samedi 17 octobre, 14h30 place de la Bastille - Paris. Égalité, liberté, laïcité, autonomie, dignité, solidarité... Près d'une centaine de collectifs, d'associations, syndicats dont la FSU, partis politiques appellent à cette manifestation nationale à l'initiative du Collectif national pour les Droits des Femmes et de Femmes solidaires. Les revendications: liberté de disposer de son corps au travers notamment d'un véritable accès à l'avortement et la contraception, autonomie financière au travers de vrais emplois, de vrais statuts, des salaires décents et du temps pour vivre. Dignité également avec le vote et l'application de la loi-cadre contre les violences faites aux femmes et la reconnaissance des droits des lesbiennes, égalité dans la vie politique, économique et sociale, laïcité et refus de toute ingérence des intégrismes religieux, solidarité dans la lutte pour les droits des femmes du monde entier et l'égalité pour les femmes étrangères en France.

> PEINE DE MORT

Journée mondiale pour l'abolition

Le 17 septembre 1981, Robert Badinter, dans un discours désormais passé à la postérité, demandait à la représentation nationale d'abolir la peine de mort. La France rejoignait ainsi, la communauté des états qui ont supprimé ce châtement injuste et barbare de leur arsenal judiciaire. Aujourd'hui, 139 pays l'ont fait, partout dans le monde. Nulle part en Europe, on exécute, c'est d'ailleurs une condition pour adhérer à l'UE. L'Argentine et l'Ouzbékistan ont aboli en 2008, suivis du Burundi et du Togo. Chaque année, l'humanité fait un pas supplémentaire vers l'abolition universelle. Et pourtant, ce long combat est loin d'être achevé. On exécute quotidiennement en Chine, en Iran, en Arabie Saoudite. Les États-Unis restent le seul pays du continent américain à recourir régulièrement à la peine de mort. Ces quatre états, à eux seuls, ont été en 2008 responsables de 90 % des exécutions capitales... Composée d'ONG, de barreaux d'avocats, de collectivités locales et de syndicats, la coalition mondiale contre la peine de mort œuvre à développer, pays par pays et au plan international, la cause des abolitionnistes. Elle organise, chaque 10 octobre, une journée de mobilisation en faveur de l'aboli-

tion. Convaincue que les progrès à venir passeront par un travail d'éducation, elle consacre la journée 2009 à ce thème. L'objectif affiché, est de faire prendre conscience aux jeunes de l'état du monde dans lequel ils vivent. Avec sa dureté, parfois sa cruauté, mais aussi ses avancées, contenues dans l'idéal des droits humains. Pour ce faire, un guide pédagogique est proposé aux enseignants. Des activités de classe, montrant en quoi la peine de mort est inutile, injuste, cruelle et contraire aux normes internationales. À quelques jours de la célébration de la convention internationale relative aux droits de l'enfant, une pétition est également proposée au grand public. Elle demande l'arrêt des exécutions de mineurs pratiquées encore aujourd'hui dans plusieurs pays. Les activités de la coalition, le guide pédagogique et la pétition sur : www.worldcoalition.org

MARIANNE BABY

L'internationale de l'Éducation, qui s'associe à la journée mondiale, développe une campagne d'opinion pour obtenir la libération de Farzad Kamandar, un syndicaliste enseignant condamné à mort en Iran.

MÉTIER

Accueillir, orienter le détenu

Une personne condamnée ne passe pas forcément par la case « prison », et même dans ce cas, la privation d'aller et venir ne s'accompagne pas, sauf exception, de celle des autres droits : pouvoir voter, reconnaître un enfant né pendant la détention, mais aussi accéder à la culture, à l'éducation... C'est là que les CIP (conseillers d'Insertion et de Probation) interviennent. Ils exercent leurs missions, soit en milieu ouvert (pour les travaux d'intérêt général, les libérés conditionnels...) soit en milieu fermé (établissement pénitentiaire). Marie-Pierre est de ceux-là, puisqu'elle exerce à la maison d'arrêt d'Osny, dans le Val-d'Oise. Son rôle ? Accueillir la personne détenue, analyser sa situation, l'orienter vers différents services (médicaux, sociaux, scolaire, insertion professionnelle...) et préparer la sortie.



Marie-Pierre Brun

Conseillère d'insertion et de probation

Marie-Pierre a réussi le concours et a suivi deux années de formation professionnelle à Agen, pour être affectée il y a deux ans, comme beaucoup de ses collègues débutants, en région parisienne. Elle apprécie de « pouvoir exercer dans des milieux très variés, avec tout un réseau de partenaires ». Un métier à la frontière de la réinsertion et de la mission de sécurité publique, car « l'objectif principal, c'est prévenir la récidive ». Un métier où l'on peut innover aussi : Marie-Pierre s'est ainsi lancée avec ces collègues dans une nouvelle forme d'outils de prise en charge, avec la création d'un stage « citoyenneté ». Il reste que pour pouvoir développer ces initiatives, mieux assurer le suivi des détenus, développer réellement les alternatives à la prison, il faut créer plus de postes : des revendications qu'elle partage avec son syndicat, le SNEPAP-FSU.

Emmanuel Guichardaz

> SITUATION SOCIALE

Octobre mobilisé

Après la journée intersyndicale du 7 octobre, on manifestera également le 16 pour les retraités, le 17 pour les droits des femmes et le 22 devrait être une journée de mobilisation autour de l'industrie.



© TRÉVIERSNAJA

Pendant qu'à Pittsburgh, on se félicite d'avoir moralisé le capitalisme avec des mesurètes sur les bonus des traders, en France comme dans le reste du monde, les jeunes, les salariés et les retraités, les familles paient la crise. Il est pour autant difficile en ce début d'automne de trouver les ressorts de mobilisation. Si le mécontentement, voire la colère sont profonds, la conviction que les choses peuvent bouger n'est pas toujours là et partant l'envie de se mobiliser.

Mais le mois d'Octobre devrait voir s'exprimer nombre de secteurs qui battront le pavé pour leurs revendications ou les

feront émerger de manière originale, comme lors de la journée du 3 octobre, jour de votation citoyenne pour la défense du service public de la Poste, qui a été l'occasion de dire non à la remise en cause des services publics et à la logique libérale. Le 7 octobre, dans le cadre de l'action de la CSI en faveur du travail décent, de nombreuses actions et manifestations unitaires se dérouleront dans toute la France. La FSU appelle à y participer et à y être porteurs des revendications en matière de salaires, d'emploi, de résorption de la précarité, de conditions de travail, de statuts. C'est aussi l'occasion de rappeler que « le travail tue » et qu'il faut y porter aussi les questions de santé au travail. Le 16, les retraités feront entendre leurs exigences. On manifestera également le 17 octobre pour les droits des femmes. Le 22 devrait être une journée de mobilisation autour de l'industrie.

Pour la FSU, les mobilisations qui se développent aujourd'hui dans les différents secteurs, doivent permettre la construction d'un mouvement interprofessionnel, qui permette de réaliser les convergences et de mettre un coup d'arrêt aux régressions en cours. C'est ce que la FSU a porté lors de l'intersyndicale qui est décidée à obtenir du gouvernement et du patronat des avancées significatives sur l'emploi, des droits des salariés, le recul de la précarité...

ELIZABETH LABAYE

Les retraités se manifestent

Les organisations de retraités CGT, CFDT, CGC, UNSA et FGR-FP ont appelé les retraités à faire du 16 octobre une journée revendicative pour leur pouvoir d'achat et leur protection sociale (santé, perte d'autonomie), affirmant qu'ils n'ont pas à subir les conséquences d'une crise dont ils ne sont pas responsables. La FSU, qui n'est toujours pas admise aux réunions nationales de l'intersyndicale des retraités, les a informées qu'elle était signataire de l'appel. Ses sections départementales participent activement à l'organisation de cette journée (rassemblements, manifestations, conférences de presse, délégations à la préfecture et auprès des élus) et vont contribuer à son succès.



Votations citoyennes à La Poste

Près de 40 % des personnels de La Poste ont fait grève le 22 septembre à l'appel de la CGT, Sud, CFTC, FO, et CFDT. Ils dénonçaient le projet gouvernemental de changement de statut de l'entreprise publique visant à la transformer en société anonyme le 1^{er} janvier 2010 en vue de l'ouverture du marché postal à la concurrence.

De nombreuses manifestations ont été organisées dans toute la France, dont une rassemblant plusieurs milliers de personnes aux abords du siège national de La Poste, à Paris.

Le 3 octobre c'est toute la population qui était appelée à s'exprimer contre le projet au travers de votations citoyennes organisées dans les communes, les entreprises, les établissements scolaires ; Au moment où nous imprimons, les résultats ne sont pas encore connus.



➤ TAXE CARBONE

Injuste et inefficace

La « taxe anti-carbone » censée lutter contre le réchauffement climatique apparaît injuste socialement et inefficace écologiquement.



© NETANGEINVA

Il faudrait agir sur les causes profondes de la surconsommation d'énergie, notamment sur l'organisation de l'espace urbain et des transports.

Dans le cadre de loi de finance 2010, et au nom de la lutte contre le réchauffement climatique, le gouvernement met aujourd'hui en place une « taxe anti carbone ». Très éloignée des propositions de contribution climat énergie issue du Grenelle de l'environnement, le projet à la fois injuste et inefficace est largement contesté par la plupart des partis politiques, des organisations syndicales et des associations environnementales.

La fiscalité écologique vise à modifier les comportements sur le long terme dans le sens de la sobriété énergétique et du recours aux énergies renouvelables plutôt qu'aux combustibles fossiles. Pour la

FSU, elle constitue un outil parmi d'autre pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais pour être efficace, sa mise en place doit s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques globales qui visent à agir sur les causes profondes de la surconsommation d'énergie (organisation du système économique, de l'espace urbain et territorial, des transports, qualité de l'habitat). Ainsi la mise en place de normes plus strictes de production, des règles d'urbanisme différentes, une politique volontariste en faveur du fret ferroviaire, agissent sur des investissements lourds, structurants,

déterminants pour le niveau des émissions. Pour être acceptable, la mise en œuvre de la contribution nécessite une réflexion globale sur notre fiscalité directe et indirecte afin de garantir progressivité et justice sociale.

Loin de ces principes, le projet est marqué par l'absence de politique coordonnée, comme si la lutte contre le réchauffement climatique n'était qu'un problème de comportement individuel. Les entreprises les plus polluantes soumise au paquet climat-énergie européen en sont exonérées, et l'exclusion d'emblée de l'électricité ne permet même pas de faire avancer le débat sur cette question. Avec un taux à 17 euros/tonne, le signal-prix est quasiment inexistant et sûrement pas de nature à faire changer les comportements. Du côté de la justice sociale, le projet organise un nouveau cadeau de 3,6 milliards aux entreprises (6 milliards de taxe professionnelle supprimée pour 2,4 milliards de taxe carbone) La taxe sera donc essentiellement supportée par les ménages et fragilisera encore un peu plus la part l'impôt sur le revenu sur les prélèvements obligatoires.

Au final avec un tel projet, Nicolas Sarkozy, malheureusement, prend le risque de décrédibiliser durablement le principe d'une fiscalité « écologique ».

CLAUDIE MARTENS

Défenseure des enfants : trop indépendante ?

Alors même que se prépare le 20^e anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant, la défenseure des enfants, Dominique Versini, a appris que son poste allait être supprimé. Un poste de « défenseur des droits », placé auprès du premier ministre, reprendrait une partie de ses prérogatives, ainsi que celles du médiateur de la République. Une partie seulement, et c'est là que le bât blesse : le défenseur des droits n'interviendrait en effet que sur réclamation directe, et sa mission n'englobera plus la promotion et la défense de tous les droits fondamentaux. On se souvient en effet que la défenseure des enfants s'était exprimée, comme son prédécesseur, sur le droit à la scolarisation des enfants roms, des enfants en situation de handicap, ou sur tout ce qui touche aux situations

de maltraitance... Autant de situations qui ne sont pas ou imparfaitement traitées par le droit français, quand ce dernier n'est tout simplement pas en contradiction avec les droits fondamentaux, comme pour les enfants de sans-papiers. La suppression de cette fonction n'a donc rien d'anodin ; avec elle, c'est une instance indépendante et spécifique qui disparaît. Nombreuses sont les organisations, associations, personnalités politiques de tous bords qui se sont inquiétées de cette mesure. La FSU exige que le gouvernement revienne sur ce projet et organise au plus vite une concertation avec toutes les parties intéressées.

Une pétition peut être signée en ligne : <http://www.defenseurdesenfants.fr/pourundefenseurdesenfantsindependant.php>

Exercer plus sereinement son métier

Responsabilité vis-à-vis des élèves, accident du travail, climat scolaire agressif, relations parfois conflictuelles avec les parents... Les profs et les personnels de l'éducation s'exposent tous les jours à des difficultés ou des risques qui peuvent fragiliser leur santé morale ou physique. Issus du même collège, Fanny et Antoine ont vécu des épisodes éprouvants dans le cadre de leurs fonctions. Leurs témoignages, quelques semaines après les faits, nous éclairent sur l'intérêt de la nouvelle couverture professionnelle, mise au point par la MAIF et l'Autonome de Solidarité.

... Fanny,

JEUNE PROF DE MATHS

« Quelques jours après la rentrée, j'ai été prise à partie par des parents d'élèves qui mettaient en cause mes méthodes pédagogiques. Parce que j'avais osé demander à leur fils de me montrer ses devoirs, ils m'ont accusée de harcèlement ! Les provocations de l'élève sont alors devenues quasi-quotidiennes. L'enfant faisait courir de fausses rumeurs à mon sujet, s'en prenant à ma vie privée. J'étais tiraillée entre l'envie de me taire par crainte de nouvelles réactions et l'envie de porter plainte. Grâce à l'Offre Métiers de l'Éducation, un collègue de l'Autonome de Solidarité m'a proposé une solution à l'amiable pour éviter une action en justice. J'ai accepté, lui laissant le rôle de médiateur. Deux rencontres avec les parents ont finalement permis de nous expliquer. Ayant aussi bénéficié d'un soutien psychologique, j'assume de nouveau mes cours en toute sérénité. »

... Antoine,

AGENT DE SERVICE

« Pendant mon service, en faisant une chute dans les escaliers, je me suis fracturé le tibia. Cela s'est produit juste à mon retour de vacances. Depuis, je suis toujours en arrêt de travail avec la jambe dans le plâtre. Je bénéficie heureusement d'une aide à domicile pour m'aider à gérer le quotidien, faire les courses et s'occuper des tâches ménagères. D'autres complications sont survenues qui retardent ma guérison et je ne suis pas sûr de pouvoir reprendre mes anciennes fonctions. Si je suis déclaré inapte professionnellement, je sais que l'Offre Métiers de l'Éducation me procure les meilleures garanties. En cas de reclassement, je suis assuré de percevoir des indemnités complémentaires aux prestations de l'État pour compenser les pertes de revenus. »

EN FRANCE, UNE SOIXANTAINÉ D'ENSEIGNANTS SERAIENT QUOTIDIENNEMENT VICTIMES D'ACTES DE VIOLENCE*. POUR LA PLUPART, IL S'AGIT D'INCIVILITÉS, AVEC UN NOMBRE CROISSANT D'AFFAIRES METTANT EN CAUSE LES PARENTS. DANS UNE SOCIÉTÉ QUI SE JUDICIARISE, L'ÉCOLE NE FAIT DÉSORMAIS PLUS FIGURE D'EXCEPTION.

* Source : dernier bilan de l'Observatoire national de la délinquance sur les collèges et lycées publics.



© Myr Murater/MAIF

L'Offre Métiers de l'Éducation

Une réponse unique pour apporter une protection complète aux personnels de l'éducation

La défense des droits et responsabilités :

- protection juridique et prise en charge des frais pour toute intervention amiable ou judiciaire en faveur des personnes victimes ou mises en cause ;
- soutien psychologique et informations pratiques pour toute question ou toute difficulté liée à l'activité professionnelle.

Des solutions pratiques et financières en cas de dommages corporels résultant d'un accident du travail ou de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Un soutien immédiat par la proximité des interlocuteurs et un accompagnement adapté en toutes circonstances.

Qui peut souscrire ?

Tous les personnels de l'éducation (enseignement public ou privé laïque sans but lucratif), enseignants ou non-enseignants (CPE, proviseur, agent technique...).

Plus d'information sur :

www.maif.fr/offreeducation
www.autonome-solidarite.fr



ASSUREUR MILITANT.

Retraites des femmes

Xavier Darcos a annoncé qu'il sauvegarderait le régime des bonifications pour les mères dans le régime général.

La Majoration de durée d'assurance (MDA) devrait continuer à être attribuée aux mères à raison de 2 ans par enfant né avant 2010.

Les pères qui pourront apporter la preuve qu'ils ont élevé leur enfant (interruption) pourraient bénéficier d'une année.

Pour les enfants nés à partir de 2010, une année de MDA resterait réservée aux mères au titre de la grossesse et de l'accouchement, mais la deuxième année serait attribuée à la mère, sauf en cas d'accord du couple pour l'accorder en tout ou partie au père (décision dans les 4 ans suivant la naissance).

Cette proposition peut fragiliser le dispositif et posera ce problème en cas de divorce. Il serait ouvert également aux couples pacsés et à ceux qui adoptent.

> SÉCURITÉ SOCIALE

Hold-up sur les malades

Faute de mettre à plat le financement de la sécurité sociale pour préserver un système durable, solide et équitable, le gouvernement fait les poches des malades pour tenter de combler des déficits inquiétants.



Le forfait hospitalier est déjà aujourd'hui de 16 euros, il représente la participation des patients aux frais d'hébergement lors d'un séjour à l'hôpital. Le gouvernement a prévu de l'augmenter. Cette prochaine décision d'augmentation de 2 euros vient s'ajouter aux nombreuses franchises qui deviennent la seule « solution » aux yeux du gouvernement. Alors qu'en raison de ses choix de politique économique, de fiscalité, il est largement responsable des déficits, les malades sont une nouvelle fois ponctionnés. Malades, ils ne vont pas à l'hôpital en touristes!

Certains y voient l'occasion de remettre en

selle l'idée de bouclier fiscal (avec un forfait différent en fonction des revenus), ce qui modifierait en profondeur les principes de la sécurité sociale. De plus, certains médicaments « à service médical rendu insuffisant » devraient voir baisser leur taux de remboursement « de 35 % à 15 % », le problème, c'est que ces médicaments à l'utilité contestée continuent à être prescrits. Les patients sont pris au piège de l'ordonnance sur laquelle ils n'ont aucun pouvoir! Ne dédaignant aucune économie, le gouvernement a encore trouvé « des sous » chez les accidentés du travail, la fiscalisation des Indemnités Journalières, mettant ainsi en cause cette compensation du préjudice subi par le travailleur, souvent mal indemnisé. Certes, dans les mesures annoncées, il est prévu (pour l'instant!) d'augmenter le taux d'imposition des « retraites chapeaux » et la taxation des stock-options pourrait être relevée. Mais ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan de l'injustice sociale, de l'injustice fiscale.

ELIZABETH LABAYE

Rencontre nationale
CGT – FSU sur
« La formation tout
au long de la vie »
à Caen,
le 10 novembre 2009

Cette première initiative intersyndicale en région résulte d'une rencontre CGT-FSU au cours de laquelle les deux organisations ont débattu des questions d'avenir du mouvement syndical français, d'unité et de relations entre elles.

L'accord s'est fait sur la nécessité d'approfondir les relations de travail. Dans ce but il a été convenu de choisir quelques sujets sur lesquels la CGT et la FSU ont à la fois des valeurs communes et des points de vue différents, liés à leurs spécificités, et de se donner les moyens d'approfondir ensemble les débats afin qu'en découle une vraie « valeur ajoutée » pour les revendications et les luttes. Au cours de réunions régulières d'un groupe de travail commun, la formation tout au long de la vie et les questions autour de la petite enfance, sujets sur lesquels elles ont déjà travaillé et pris des initiatives en commun, sont apparues comme entrant dans ce champ. Ce seront donc le 10 novembre à Caen sur la « formation tout au long de la vie » et ensuite à Toulouse sur la « petite enfance » que se tiendront ces deux premières initiatives nationales en région, en présence des secrétaires généraux des deux organisations.

Une démarche du même type est engagée avec Solidaires sur deux thèmes, la question de la répartition des richesses, et celle des enjeux environnementaux pour le syndicalisme. Les modalités de ces initiatives devront être fixées après les premières réunions des groupes de travail. Une première initiative publique devrait se tenir d'ici la fin de l'année (avec notamment la perspective du sommet de Copenhague).

Rencontres syndicales

> SONDAGE FSU

Un baromètre du contexte social



Réalisé pour la FSU « le baromètre du contexte social » évalue l'évolution de la mobilisation sociale, les revendications prioritaires, la perception des services publics, l'image des syndicats et les attentes envers eux.

Selon cette enquête, la mobilisation serait potentiellement forte en cette rentrée. L'insécurité sociale provoquée par la crise pousserait aujourd'hui les salariés à défendre d'abord leurs droits, avec des revendications différenciées selon les publics : jeunes en recherche d'emploi,

à au moins un mode d'action. Alors que les pétitions semblent en recul, certains envisagent des actions plus fortes (occuper un lieu de travail ou un bâtiment public est un souhait partagé par 7 % des salariés du public, contre 3 % seulement ces six derniers mois). Maintenir l'unité syndicale et la proximité avec l'ensemble des salariés sera donc un vrai enjeu dans un contexte de crise qui cristallise des revendications catégorielles et des modes d'actions diversifiés.

MARIANNE BABY

salariés du privé et du public, retraités, etc. Sur les six derniers mois, près de 21 % des Français et 27 % de salariés disent avoir participé à au moins un mode d'action collective. 9 % de salariés ont participé à une manifestation et 10 % ont fait grève. À l'automne 21 % des Français et 26 % des salariés comptent encore participer

Très attachés au service public

Malgré le discours défavorable du gouvernement, les Français restent très attachés aux services publics : 67 % des Français s'en disent satisfaits, le clivage politique n'apparaissant que sur la question des moyens, avec une volonté de limiter les budgets à droite (57 %) quand à gauche (69 %) on attend qu'ils augmentent. Santé et éducation arrivent largement en tête des priorités. Enfin, 45 % des Français font confiance aux syndicats. Ce chiffre monte à 57 % chez les salariés du public chez lesquels la notoriété de la FSU est même de 63%. Les attentes à l'égard des organisations syndicales sont donc toujours fortes. Sondage sur www.fsu.fr



Grand emprunt : propositions en octobre

Le 22 juin, Nicolas Sarkozy lançait l'idée du « grand emprunt », destiné à « financer les investissements stratégiques de la France », mais sans en préciser ni le montant, ni les secteurs concernés, ni les souscripteurs potentiels.

Devant la commission chargée précisément de définir ces priorités, et présidée par les deux anciens premiers ministres Alain Juppé et Michel Rocard, le Président de la République a évoqué trois « défis » prioritaires : l'économie de la connaissance (et notamment l'enseignement supérieur), la compétitivité des entreprises (avec le problème de l'insuffisance de leurs fonds propres) et le soutien aux investissements industriels stratégiques. La commission doit boucler ses travaux avant le 1^{er} novembre. Pour l'heure, et notamment dans le champ des « secteurs stratégiques », les prétendants font pression de toute part : EADS, la filière électronique, les nanotechnologies, les énergies renouvelables...

De son côté Valérie Pécresse, a appelé les universités à se saisir du « débat sur l'emprunt » pour faire des propositions sur les priorités universitaires des années à venir.

Le montant de l'emprunt (on parle de 80 à 100 millions d'euro) ne figure pas dans le projet de budget ; une loi rectificative sera donc nécessaire. Reste le problème de fond : alors même que le gouvernement refuse de remettre en cause les choix opérés en début de quinquennat en matière de fiscalité, et notamment le bouclier fiscal, il recourt à un emprunt national, dont il faudra bien financer les intérêts, et renonce par ailleurs à la relance par le pouvoir d'achat et l'investissement dans les services publics.

Lois en séries sur la justice

Le système judiciaire subit depuis deux ans une vague de réforme tous azimuts : carte judiciaire, peines plancher, réforme de la procédure pénale, loi pénitentiaire... entre discours sécuritaire, économies budgétaires et remise en cause de l'indépendance de la justice.

Dans le domaine de la justice la volonté réformatrice du gouvernement depuis 2 ans, multiplie annonces, projets et lois. Peu après l'élection présidentielle, la réforme de la carte judiciaire a suscité en 2007 de nombreuses controverses, du fait notamment d'une atteinte grave au principe de proximité du service public et de l'absence de consultation par Rachida Dati qui ne disait ne pas vouloir se laisser entraver par les immobilismes...

Depuis 2007 ont encore été votées la loi sur les peines plancher, la rétention de sûreté... Depuis, avec un souci de la mise en scène permanent de la part, notamment, du Président lui-même, ce sont les questions relatives à la réforme de la procédure pénale, à la loi pénitentiaire mais aussi à l'évolution de la justice des mineurs qui font l'objet de polémiques, dans un contexte où la sécurité et le droit des victimes sont instrumentalisés pour permettre la mise en place de lois toujours plus restrictives en matière de droits et de libertés.

Votée en première lecture

Septembre 2009 : l'Assemblée natio-

nale vote une nouvelle loi pénitentiaire. Réclamée par de nombreux acteurs du monde carcéral dans un contexte où la situation en prison est une « honte pour la République », cette loi est-elle une occasion manquée ?

De nombreux rapports et témoignages ont mis en lumière la situation déplorable des détenus dans les prisons françaises. Convoquée en session extraordinaire, l'assemblée nationale a adopté le 22 septembre, après 2 jours et demi de débats et selon la procédure d'urgence, le texte présenté par la nouvelle Garde des Sceaux, Michèle Alliot-Marie.

Si la décision de domicilier les détenus dans les établissements ou d'autoriser les détenus à se pacser, y compris avec un codétenu, ont rallié les députés, de même qu'un amendement visant à créer un observatoire chargé de collecter et diffuser les statistiques sur les suicides... au final le texte reste très insuffisant et vivement critiqué par la gauche, les associations et les syndicats du monde pénitentiaire.

L'Observatoire international des prisons (OIP) a estimé que cette loi s'éloignait « de la perspective d'une

réforme digne de ce nom ». La commission des Lois de l'Assemblée a adopté un texte renonçant au principe de l'encellulement individuel jusqu'alors inscrit dans la loi. La possibilité d'aménager les peines avant toute incarcération, qui existait déjà pour les peines inférieures à 1 an de prison ferme, est certes étendue aux peines inférieures à deux ans mais les récidivistes en sont exclus, la loi sur les peines planchers de 2007 revendiquant plus de sévérité à leur égard.

Alternative à l'incarcération, le placement sous bracelet électronique « automatique » pour les condamnés qui n'ont plus que 4 mois à purger, est également une avancée indéniable mais reste contesté, même dans les rangs de l'UMP, tant qu'il ne s'accompagne pas d'une augmentation de personnels d'insertion et de probation pour suivre l'exécution de ces mesures et permettre le relais avec les dispositifs sociaux de droit commun comme tout citoyen doit en bénéficier ! Reste l'espoir que la commission mixte paritaire du Parlement rectifie et modifie la loi...

La procédure pénale modifiée

Côté réforme de la procédure pénale, Nicolas Sarkozy s'est félicité des propositions du comité Léger... mis en place pour satisfaire ses propres vœux ! Les propositions de ce comité vont de la limitation des détentions provisoires à l'introduction du « plaider coupable » en passant par la présence accrue d'un avocat pendant la garde à vue. La suppression du juge d'instruction, magistrat indépendant, vivement critiquée dans l'ensemble du monde judiciaire, figure parmi les mesures. Le procureur de la République deviendrait alors l'unique directeur d'enquête et lui seul pourrait décider de lancer une enquête, de classer une plainte ou décider de l'opportunité des poursuites. Pendant l'enquête, un nouveau juge, dit juge de l'enquête

Code de justice pénal des mineurs

Depuis 2008 le gouvernement a engagé une refonte de l'ordonnance de 1945 sur la délinquance des mineurs. « Mon objectif est d'aboutir à un projet de loi d'ici l'été 2010 » a déclaré la ministre, Madame Alliot-Marie, promettant la « concertation » afin « de renforcer la lisibilité et l'efficacité des procédures ». Hélas, au lieu de la modernisation tant souhaitée de « cette vieille ordonnance de 1945 », le projet de Code de justice pénal des mineurs se situe dans le droit fil des propositions de la com-

mission Varinard, et nous ramène à une conception réactionnaire de l'enfance et de l'adolescence datant du XIX^e siècle. Ce projet met en place une justice plus sévère pour les mineurs que pour les majeurs, en leur appliquant le principe de tolérance zéro et inverse les priorités qui fondaient la justice des mineurs. La sanction, la condamnation, la peine deviennent la règle et l'éducation un simple habillage. Il s'agit d'une profonde régression et d'un projet dangereux pour la jeunesse et la société.



© MUCCHIELLI/NAJA

et des libertés (JEL) serait chargé de contrôler l'action du parquet et de statuer sur les mesures les plus attentatoires aux libertés comme le placement en détention provisoire, mais aussi perquisitions, écoutes téléphoniques... Après l'affaire d'Outreau, la fonction de juge d'instruction a focalisé les dysfonctionnements judiciaires. Il n'intervient pourtant que pour 5 % des procédures suivies (soit environ 23000 en 2008) mais ce sont les procédures les plus graves ou les plus complexes, les dossiers les plus sensibles, notamment en matière politico-financière... Cette mesure aura pour effet de faire du parquet, hiérarchiquement subordonné au pouvoir exécutif, l'unique autorité dirigeant et déclenchant les enquêtes pénales.

L'instauration du système du « plaider coupable », d'inspiration anglosaxonne, permet à l'accusé d'encourir une peine moindre en plaçant coupable mais risque alors de limiter l'exercice du droit à la défense. En place dans certains états aux USA, ce système permet d'écourter le procès, et n'existe en France qu'en correctionnelle pour certains délits. Il ne concernerait pas les crimes les plus graves.

MARIANNE BABY

3 questions à Jean-Yves Monfort : « Une occasion manquée »

La loi pénitentiaire permet-elle de faire avancer les droits des personnes détenues ?

Investie de longue date sur ces questions, la CNCDH avait, comme beaucoup, des attentes très fortes. Malheureusement, à l'heure actuelle, malgré un exposé des motifs prometteur, le résultat est très décevant et on peut parler d'occasion manquée. Hormis la liberté d'aller et venir, un détenu doit disposer des droits fondamentaux. La loi ne va pas dans ce sens, c'est l'impératif de sécurité qui prévaut. Tout se passe comme si la société française avait du mal à accepter les principes cardinaux des droits des détenus.

L'Assemblée nationale est revenue sur le principe de l'encellulement individuel en le remplaçant par le libre choix de la personne détenue. Qu'en pensez-vous ?

Ce droit existait, bien que sans cesse reporté pour des raisons de surpopulation carcérale. Or, signe des temps, on prétend maintenant avec hypocrisie que ce n'est pas toujours le choix des détenus que de disposer d'une cellule individuelle, et l'Assemblée nationale adopte une mesure qui en fait un choix à la carte. En l'absence de places, soit le détenu accepte de partager sa cellule, soit il s'expose à un transfèrement au risque d'une rupture de ses liens familiaux, d'un changement d'environnement, etc. Cela sape un principe qui faisait l'accord de tous. Et illustre la manière dont le travail parlementaire peut vider le texte de sa substance.

Que pensez-vous des dispositions en matière d'alternatives à la détention ? C'est la partie la plus intéressante. L'emprisonnement doit être le dernier recours. Dans



Jean-Yves Monfort, magistrat, membre de la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) à propos de la loi pénitentiaire votée le 22 septembre 2009

le temps qui suit le délit, c'est parfois la solution. Cependant on ne se resocialise pas en prison, et toute peine doit être aménagée. Les mesures alternatives vont dans le bon sens. Porter un bracelet électronique signifie être suivi à la trace, ce qui présente des difficultés au plan déontologique, mais à tout prendre, cette solution, bien encadrée a fait ses preuves. Elle permet certes de lutter contre la surpopulation carcérale ! Mais elle est surtout utile pour éviter la récidive et favoriser la réinsertion.

➤ BUDGET 2010

Moins d'emplois publics

Le projet de loi de finances 2010 a été annoncé par le gouvernement. Le débat va commencer à l'Assemblée. La tendance est à l'allègement de la fiscalité de l'entreprise et à la baisse de l'emploi public.



Le projet de loi de finance pour 2010 est aujourd'hui connu. Bati sur l'hypothèse d'une croissance à nouveau positive (+ 0,75 %), il est marqué par la persistance de choix qui accroissent les inégalités, dépouillent les services publics de leurs moyens de faire face aux besoins et tournent le dos aux besoins réels.

La politique de réduction des emplois publics sera poursuivie avec une baisse de 33 000 emplois - dont 16 000 dans l'Éducation nationale - avec pour conséquence une dégradation des services rendus aux usagers, une difficulté accrue à combattre les inégalités et pour les personnels la dégradation des conditions de travail et de formation et l'accroissement de la précarité.

Au nom de la compétitivité, la fiscalité des entreprises va être fortement allégée avec

la suppression de la taxe professionnelle (11 à 12 milliards d'euros de recettes en moins pour l'état), et des mesures prises en 2009 comme l'exonération de charges pour les petites entreprises qui embauchent sont reconduites. Les ménages sont nettement moins bien traités avec par exemple l'arrêt de mesures mises en œuvre en 2009 comme la baisse d'impôt pour les plus modestes, ou encore la mise en place de la taxe carbone.

Au final les décisions nouvelles en matière de fiscalité ne font que réduire la progressivité de l'impôt direct et renforcer les injustices tout en imposant de nouveaux sacrifices aux moins favorisés et en accroissant les déficits. Rappelons qu'ils s'élèvent à 140 milliards d'euros pour 2009 et devraient atteindre 115 milliards d'euros en 2010 tous comptes publics confondus. Ils sont le résultat d'un déficit de recettes dû à la crise et aux conséquences des mesures fiscales prises en 2007 dans le cadre de la loi TEPA non remise en cause.

Les perspectives pour la suite ne sont guère encourageantes. Le gouvernement par la voix du premier ministre promet le vote d'une loi pluriannuelle en 2010 qui planifiera une baisse de la dépense publique sur plusieurs années au nom de la résorption du déficit.

CLAUDIE MARTENS

Pas de bébés à la consigne !

Diminution du nombre de professionnels qualifiés, augmentation des taux d'encadrement, expérimentation des jardins d'éveil, suppressions massives de postes dans l'Éducation, baisse de la scolarisation des 2/3 ans... les mesures et projets gouvernementaux concernant les modes d'accueil des jeunes enfants ainsi que l'école maternelle convergent vers une dégradation des dispositifs existants et une remise en cause la qualité de l'accueil des enfants et des élèves. Associations et syndicats (dont FSU, SNUipp, SNUclias...), représentants les professionnels de la petite enfance et de l'Éducation nationale, les familles et les parents d'élèves se sont regroupés dans le collectif « pas de bébés à la consigne » et engagent une campagne de mobilisation pour développer les modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants.

Santé et sécurité au travail dans la Fonction Publique

Après plus d'un an de discussions et le retrait par le gouvernement des 2 points majeurs de désaccord avec les organisations syndicales (l'emploi des seniors, et le contrôle des arrêtés maladie), le texte est en voie d'achèvement. Il traduit un engagement clair en faveur de la santé et la sécurité au travail. De nombreux points font l'accord des organisations syndicales (transformation des CHS en CHS-CT, création d'un observatoire interministériel, expérimentation de l'enquête SUMER, amélioration de la formation, création d'un suivi postprofessionnel des risques différés...). La FSU continue à avancer des propositions pour renforcer le texte, obtenir

un calendrier et des indicateurs de mise en œuvre et d'évaluation, d'autant que les suppressions massives d'emplois qui conduisent à une intensification forte du travail, et la mise en concurrence des personnels créent la souffrance au travail.

La santé au travail doit devenir une vraie priorité dans la Fonction publique. L'amélioration des instances doit passer par l'obtention de nouveaux droits syndicaux si l'on veut que les CHS-CT jouent un véritable rôle. Construire des outils, sortir de la négation des pénibilités, former les salariés et aussi les cadres de l'administration à la santé, entendre la parole des salariés, sont à l'ordre du jour !

Hirsch à minima

Le plan jeunes voulu par Martin Hirsch apparaît bien insuffisant face au chômage et la précarité des jeunes. Plusieurs aspects sont même contestables.



© MUCCHIELLINAA

Les annonces du plan jeunes faites par Nicolas Sarkozy à Avignon sont faibles, inadaptées et pour certaines franchement contestables. Prolongement partiel de la très médiatisée commission Hirsch, ce sont 500 millions dont la moitié financée sur le fonds du RSA, qui concernent les 16-25 ans.

Dans un contexte de montée générale du chômage et de la précarité frappant encore plus durement les jeunes, l'extension du RSA aux 18-25 ans, outre les limites déjà perceptibles de ce dispositif pour des adultes, se fait dans des conditions extrêmement restrictives : deux ans de travail au minimum dans les trois dernières années ce qui exclut de fait les « petits boulots » des étudiants ou des jeunes précaires ! C'est plutôt une renégociation de la convention UNEDIC avec ouverture des droits à indemnisation dès les premiers mois d'activité salariale qui serait nécessaire.

L'annonce de la création d'un dixième mois

de bourse pour les étudiants pourrait constituer une avancée mais limitée au regard des difficultés que rencontre un nombre croissant d'étudiants.

L'expérimentation d'une dotation permettant à un jeune de bénéficier d'une partie des aides publiques (allocations familiales...) aujourd'hui versées à ses parents fait l'impasse sur une véritable allocation pour l'autonomie. Quant au service civique « volontaire », il est surtout à craindre qu'il ne devienne le choix de ceux qui n'en auront pas d'autres !

Dans une période de suppressions massives d'emplois dans le service public d'éducation, l'annonce d'un « droit » ouvert jusqu'à 18 ans à la formation ne pourra pas se traduire par de meilleures conditions de scolarité pour tous mais par un délestage des jeunes en difficulté vers l'apprentissage. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'à l'heure où le service public d'orientation de l'AFPA est démembré en basculant à Pôle emploi, où le service public d'orientation scolaire est déjà bien asphyxié, ces annonces sur la formation et l'orientation s'articulant avec les dispositions de la loi sur la formation professionnelle, dessinent une politique dangereuse où sous couvert de lutte contre le décrochage scolaire, l'éducation nationale serait dessaisie de sa mission en direction de ces publics en difficultés et l'orientation instrumentalisée pour favoriser des évictions précoces et une gestion des flux à courte vue.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Un militant FSU condamné

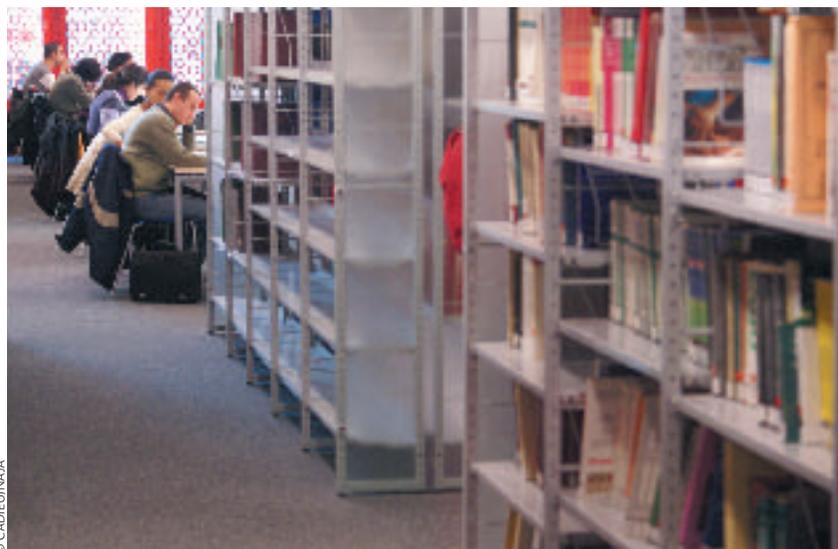
Notre camarade du SNES Pascal Besuelle, poursuivi pour « violence exercée sur un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions » lors de la venue du Président de la République à Saint-Lô, qui risquait deux mois de prison avec sursis et 700 euros d'amende s'est vu condamné finalement beaucoup plus lourdement à 3 mois de prison avec sursis, à 500 euros de dommages et intérêts et à 1 000 euros de frais de justice. La FSU dénonce fermement cette condamnation qui participe d'une inacceptable politique de criminalisation de l'action militante et assure Pascal Besuelle de son entière solidarité. La FSU en liaison avec le SNES et la section départementale de la Manche fera tout le nécessaire pour contribuer à sa défense, y compris au plan financier et organiser la solidarité.

Oui à l'abrogation de l'article 89, non à la parité entre public et privé

L'article 89 de la loi de décentralisation de 2004 qui faisait obligation aux communes de résidence de financer, en toutes circonstances, la scolarité des élèves d'une école privée située dans une autre commune, avait provoqué un tollé général des défenseurs de l'école publique. Cet article est enfin abrogé dans l'article 3 de la nouvelle loi

Carle mais les autres dispositifs mis en place dans cette loi instituent une parité de financement entre les écoles publiques et privées, accentuant l'inégalité de traitement entre une école publique qui a vocation à accueillir tous les enfants et une école privée qui conserve la maîtrise de son recrutement.

Des raisons de se mobiliser



© CADIEUNNA

Faute de vraies réponses données à la communauté universitaire, cette rentrée sous tension se déroule dans un contexte propice aux mobilisations. L'été n'a pas arrêté le gouvernement dans ses projets régressifs : publication des décrets du 29 juillet portant statut des enseignants du Premier et Second degré, confirmation des pouvoirs accrus des présidents d'université (arrêté du 4 août), avec le transfert au niveau local de la gestion des carrières des personnels, pouvant augmenter la précarité et développer

la concurrence entre collègues, publication d'un arrêté (14 août) sur la prise en compte des activités pédagogiques et administratives dans les statuts des enseignants-chercheurs mais sans aucun moyens, tenue du conseil d'administration du CNRS organisant son démantèlement le 1^{er} juillet, annonce de l'augmentation du financement des établissements par contrat.

Sous la pression, le gouvernement a dû modifier ses plans : report partiel de la mastérisation, renoncement aux

suppressions d'emplois dans le sup et la recherche pour 2010 et 2011, rendant sous forme de crédits les emplois supprimés en 2009. Malgré cela, les réformes induisant de réelles menaces, entravent les libertés scientifiques et pédagogiques, contribuent à développer la concurrence entre collègues et entre établissements. Même si Valérie Pécresse annonce une « rentrée sereine », c'est plutôt une rentrée chaotique qui est vécue dans les UFR, les IUFM et les IUT. Monte notamment l'exigence de la prise en compte dans les services de l'égalité TP=TD, et du déblocage de moyens nécessaires. Le SNESUP appelle à la tenue d'assemblées générales, à défendre les collègues pied à pied au niveau local et national et met en perspective une journée nationale d'action. Au plan national le SNESUP appelle à la réussite d'une Journée Nationale contre la Précarité au premier trimestre et participera aux Assises « *Défendre et rénover la formation des enseignants* » du 7 novembre. Enfin le SNESUP appelle à organiser rapidement, avec l'Inter-syndicale du Sup, des États-Unis généraux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

MARIANNE BABY

Premier degré

L'inspection générale a fait le point, sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire (semaine de 4 jours, aide personnalisée, évaluations, nouveaux programmes, stages de remise à niveau, accompagnement éducatif). Les IG parlent de succès, mais les bémols sont nombreux : de la confusion au sujet des RASED à une école désorganisée par la multiplication des dispositifs hors et pendant le temps scolaire. À propos de la semaine de 4 jours, ils constatent l'alourdissement de la journée, la fatigue des élèves et des enseignants, le temps de dialogue avec les parents difficiles à trouver, le manque de temps pour faire le programme, le déficit de dialogue avec les collectivités territoriales... Les IG expriment des doutes sur l'efficacité du dispositif d'aide personnalisée, reconnaissent l'insuffisance de la formation, mais aussi l'inventivité des équipes et la satisfaction des familles... Ils soulèvent la question des inégalités : les écoles où les difficultés sont les plus grandes ne disposent d'aucun moyen supplémentaire et la mise en place de l'aide personnalisée est un vrai casse-tête. Les évaluations CM2 et CE1 servent bien, disent-ils, à vérifier que les programmes sont appliqués et à piloter par les résultats plutôt qu'à être utiles aux enseignants et aux élèves. Quant aux stages de remise à niveau pendant les vacances pour les CM, l'absence de tout bilan sérieux constatée n'empêche nullement les IG de se prononcer en leur faveur ! Les décharges pour la direction d'école sont qualifiées d'obsolètes mais la préconisation avancée est de s'appuyer sur les projets d'EPEP ! Enfin les IG veulent convaincre que les réformes passent bien malgré les oppositions qu'elles ont rencontré et ils ne peuvent passer sous silence l'intense activité syndicale... Pour eux, « les réformes pédagogiques font évoluer les pratiques professionnelles et dans les mentalités..., répondant ainsi au besoin de modernisation de l'enseignement primaire » : d'accord, mais alors, ne qualifions pas cette avalanche de mesures de « réforme » !

> RENTRÉE SCOLAIRE

Chatel dans les pas de Darcos



Si Luc Chatel affiche son souci de concertation, il a manifestement choisi de s'inscrire dans les pas de son prédécesseur : il a publié pendant l'été les décrets sur les statuts particuliers des enseignants, il assume les 16 000 suppressions de postes prévues pour 2010 et prévoit de les poursuivre en 2011 et 2012, il maintient la réforme du bac pro, il entend avancer à marche forcée vers une réforme des lycées généraux

et technologiques avec un calendrier inacceptable dont il se garde de dessiner précisément les contours.

Dans les Universités, jamais la tutelle n'a disposé d'autant de leviers pour imposer ses vues et entraver les libertés scientifiques et pédagogiques. Cette situation a en grande partie motivé l'appel du collectif « un pays, une école, un avenir », qui avait déjà été à l'origine de la manifestation

nationale en octobre 2008, et qui rassemble les principales organisations syndicales de l'éducation, la FCPE, les mouvements pédagogiques et les associations complémentaires de l'école publique. Le collectif a interpellé à nouveau le gouvernement en cette rentrée. Il lui demande notamment de renouer un réel dialogue constructif avec l'ensemble de la communauté éducative pour une école qui assure la réussite de tous et connaisse une nouvelle vague de démocratisation. Pour la FSU, la période du débat budgétaire qui s'annonce doit être l'occasion d'une relance et d'une amplification des luttes contre les suppressions de postes et la réduction des recrutements, les réformes rétrogrades et pour une école de la réussite pour tous. Ainsi, une campagne en faveur de l'École maternelle va être lancée dans le premier degré, et une « opération vérité » sur les conditions de la rentrée est en cours dans le Second degré. La FSU estime par ailleurs le recours à la grève nécessaire, et la proposera aux autres organisations syndicales concernées.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Salaires et carrières : manque d'ambition provocateur

Le Ministre de l'Éducation nationale vient de proposer aux organisations syndicales d'engager un dialogue sur la gestion des ressources humaines et les rémunérations des enseignants et des personnels de l'éducation. Les propositions avancées pour servir de base à cette discussion - et qui s'inscrivent dans une inacceptable politique de suppressions d'emploi - sont particulièrement limitées au regard des besoins et des attentes, voire contradictoires avec ces attentes et les réalités des besoins liés à l'exercice des métiers.

Ainsi l'augmentation proposée de 100 euros au moins pour les débuts de carrière ne compense même pas l'allongement de la durée de la formation et le retard d'un an du recrutement ; rien n'est prévu pour la masse des enseignants en exercice si ce n'est des mesures relevant du « travailler plus pour gagner plus » et un débouché en fin de carrière dont ni le contour ni les critères ne sont définis. Quant aux mesures concernant la formation continue, la mobilité ou l'accompagnement personnalisé, elles risquent d'autant plus de se révéler des leurres que la politique de suppression d'emplois est contradictoire avec une vraie réponse aux besoins en ce domaine.

Les autres personnels ne font l'objet d'aucune mesure nouvelle. Rien notamment sur les infirmier-e-s et les assistant-e-s sociaux. Rien sur la précarité.

Si le ministre reconnaît bien la dévalorisation des personnels de l'Éducation, ses propositions ne sont pas à la mesure du problème.

En réalité ces propositions sont marquées par une politique générale de la Fonction publique qui à la fois réduit l'emploi public, tire vers le bas l'ensemble des rémunérations et promeut l'individualisation fondée sur un pseudo mérite.

La FSU participera aux discussions mais entend bien agir pour repousser les limites et obtenir un ensemble de mesures qui répondent enfin aux attentes et aux besoins de tous.

Histoire des arts

Cet enseignement est obligatoire depuis la rentrée 2008 à l'école primaire, en collège et dans les trois voies du lycée depuis la rentrée 2009.

Il est intégré aux disciplines existantes, et en particulier à l'histoire, à l'éducation musicale aux arts plastiques et porte également sur d'autres champs artistiques et culturels (littérature, cinéma audiovisuel, spectacle vivant...).

En lycée, malgré l'obligation affichée pour tous les élèves, il s'agirait plutôt d'une expérimentation cette année. Le temps d'enseignement (24 heures par an) est pris sur les horaires des différentes disciplines.

Le ministère impose une épreuve au brevet affectée d'un coefficient 2 et dont la forme définitive n'est pas tranchée. Cette année, seuls les élèves volontaires pourront choisir de passer l'épreuve dont les contenus et modalités posent problème.

Pour plus d'information : <http://www.snes.edu/spip.php?article17375>



© RIVAUDINAJA

> MOBILISATION

L'enseignement agricole gagne des postes



© MUCCHELINAJA

Les modalités d'action d'une année scolaire de mobilisation intense ont fini par payer. Le nouveau ministre de l'agriculture, Bruno Le Maire, annonçait dès la rentrée 2009, le rétablissement de 60 emplois pour réajuster des contrats de contractuels, rétablir des options facultatives supprimées, admettre des élèves actuellement sur listes d'attente, annuler certains gels de classes, assurer des remplacements, y compris de personnels administratifs. Les emplois ainsi rétablis s'ajoutent aux 132 déjà arrachés au printemps.

Sur le budget 2010, il a pris l'engagement que « l'enseignement agricole public ne fasse pas les frais des suppressions d'emplois et soit le plus épargné possible, pour tenir compte de la situation particulière de 2009 ».

Il s'est dit aussi prêt à geler les projets de restructurations et de fusions d'établissements engagés, le temps qu'une expertise

et un débat soient menés à l'occasion des prochaines Assises de l'enseignement agricole public qu'il organise de mi-septembre à Novembre (au grand dépit de la FNSEA). Il aura fallu une rétention des notes pendant deux trimestres dans la moitié des 218 lycées agricoles publics, des grèves, une manifestation nationale et le blocage fin juin des centres de correction, (et ce, malgré les pressions hiérarchiques, des plaintes en justice et même des interventions policières disproportionnées!).

Si ces annonces ne répondent pas à l'intégralité des exigences, en particulier le moratoire sur les suppressions d'emplois au budget 2010, elles témoignent d'une avancée certaine et de la levée partielle du carcan budgétaire subi ces dernières années (moins 152 emplois pour la seule année 2009). Néanmoins le SNETAP et les personnels restent mobilisés : ils seront très attentifs à ce que ces promesses se transforment bien en actes et s'impliqueront dans la préparation des Assises, espérant qu'elles contribueront à redonner un nouveau souffle à l'enseignement agricole public.

Fort de son implantation territoriale mais aussi de ses spécificités, l'Enseignement agricole Public est une composante à part entière du Service Public d'Éducation. Il a aujourd'hui un rôle moteur à jouer, tant en formation initiale que continue, auprès des jeunes générations de professionnels qui dessineront les territoires ruraux et périurbains de demain. Agriculture, agroalimentaire, commercialisation, aménagement, services aux personnes, gestion durable des ressources (eaux, forêts, ...), métiers verts, en lien notamment avec la production d'énergies renouvelables, sont autant d'enjeux à relever pour demain.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Formation des maîtres : une situation inacceptable

Les mobilisations dans les IUFM et les universités avaient permis d'obtenir pour cette année « transitoire » le maintien à l'identique des concours. Pourtant, le ministère a publié une circulaire inacceptable, qui tend à utiliser les étudiants de M1 et M2 comme moyens de remplacement et les places en situation de pleine responsabilité, au mépris de leur formation et sans se préoccuper des élèves.

La FSU réaffirme son exigence d'abandon de la réforme en l'état et de maintien pour les lauréats aux concours 2010, de l'année de professionnalisation dans les conditions actuelles (1/3 en stage en responsabilité, 2/3 en formation). Elle dénonce la diminution massive de places aux concours et organisera le 7 novembre à Paris des Assises de la Formation des Maîtres.

Lycée, besoin de réformes



© CADIEU/NAJA

Une véritable réforme dont l'objectif est de favoriser la réussite de plus de jeunes est indispensable. Cela demande du temps et un climat de confiance. Mais les enjeux sont considérables.

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye, Claudie Martens,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

Deux millions et demi de lycéens, le double de parents, plusieurs centaines de milliers de professeurs : la question du lycée concerne directement une part très importante de la population comme le souligne le rapport Descoings de juin dernier.

Le lycée est l'espace et le moment où se construit l'autonomie intellectuelle et où se prépare la future insertion professionnelle des jeunes. Par son histoire très particulière dans notre pays, par les valeurs qu'il porte, par l'importance des représentations sociales dont il est l'objet, c'est un véritable sujet de société. La réforme du lycée général et technologique (après celle de la voie professionnelle) prônée par le gouvernement l'an dernier s'est heurtée à une mobilisation massive des enseignants et des lycéens qui a conduit au report du projet. Aujourd'hui Luc Chatel reprend le dossier, officiellement sur d'autres

bases que celles de son prédécesseur et surtout avec l'injonction de « réformer le lycée, sans lycéen dans la rue ».

Cette réforme suscite de nombreuses attentes du côté des lycéens, des enseignants et des parents. Le lycée s'est considérablement démocratisé depuis les années quatre-vingt (à peine 35 % de chaque génération atteignaient une classe de baccalauréat, contre 70 % en 2008). Mais on assiste depuis 1995 à un tassement de l'accès au bac et le poids des déterminismes sociaux y est toujours préoccupant. Les trois voies de formation (professionnelle, technologique et générale) dont la mise en place a contribué à la démocratisation, sont hiérarchisées et marquées socialement. Et dans chaque voie, les différentes séries sont soumises à une hiérarchie de même nature. La dernière réforme, conduite par Claude Allègre en 2000 et vivement contestée a accentué le poids de cette hiérarchisation et dénaturé les objectifs de certaines séries. Ainsi on ne choisit pas les études scientifiques par goût des sciences mais par choix d'une « filière d'excellence ». Ajoutons à cela les redoublements en fin de Seconde qui concernent aujourd'hui 15 % des élèves, témoignant de leurs difficultés d'adaptation, l'impossibilité faite aux élèves de changer de parcours en cours de route par fermeture progressive des passerelles existant entre les trois voies, les difficultés rencontrées dans la transition lycée et université pour certains bacheliers.

La conclusion est évidente : une véritable réforme dont l'objectif est de favoriser la réussite de plus de jeunes est indispensable.

Elle nécessite de partir des préoccupations exprimées par le terrain et de construire des propositions en large concertation avec tous les partenaires de l'École en menant de front la réflexion sur les objectifs, les contenus, les structures et les conditions de travail. Cela demande du temps et un climat de confiance suffisant. Mais dix mois après les manifestations contre la réforme Darcos et dans le contexte de nouvelles économies budgétaires, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, les conditions le permettront-elles ?

Contenu de la r



© RIVAUDINAJA

Richard Descoings avait été chargé, en janvier, par le président de la République d'une mission de concertation sur la réforme du lycée à la suite du retrait du projet contesté de Xavier Darcos. Son rapport remis en juin dernier doit aujourd'hui servir de base à la réforme du lycée

Le texte manifeste la volonté d'intégrer à la réflexion toutes les dimensions du lycée : structures, contenus et pratiques d'enseignement, temps et vie de l'élève. À partir de deux grands principes, redonner du sens aux apprentissages, et dessiner un lycée plus juste, R. Descoings formule des préconisations autour de quatre axes de travail : améliorer l'orientation, renforcer la voie technologique, rééquilibrer les bacs généraux et développer une meilleure maîtrise des langues vivantes.

Le rapport réaffirme la complémentarité des trois voies (générale, technologique et professionnelle) du lycée, leur égale dignité et la nécessité de travailler leurs articulations avec une véritable volonté politique de lutter contre les usages sociaux discriminants.

En ce qui concerne la voie générale, le rapport préconise de faire évoluer les trois séries (littéraire, économique et sociale, scientifique) sans les remettre en cause. S'il ne propose de bouleversement pour la série ES,

il veut en revanche redessiner le bac L en le renforçant en langues vivantes et en lui redonnant un fond d'enseignement en mathématiques. Pour le bac S, il s'agit de lui redonner sa vocation scientifique en renforçant le poids des mathématiques et des sciences. Richard Descoings préconise de garder une « grande voie » technologique, reconnue comme vecteur de démocratisation, mais il voudrait en changer l'image en poursuivant sa rénovation, déjà entamée pour les séries tertiaires. Il pousse aussi à l'instauration de quotas pour que les bacheliers technologiques puissent trouver des places dans les IUT ou BTS aujourd'hui largement occupées par les bacheliers généraux.

D'une manière générale, si R. Descoings propose « de nouveaux apprentissages », ce sont en fait généralement des pratiques déjà existantes et mises à mal par les conditions matérielles des établissements (effectifs, horaires d'enseignement ...) sur lesquelles il reste très flou, évoquant le besoin d'une « meilleure répartition

éforme



des moyens entre disciplines et lycées ». Il rejette l'idée d'une organisation de l'année en semestre, recommande que la seconde soit construite comme une véritable classe de détermination mais sans propositions précises. On retrouve la proposition d'un temps d'accompagnement personnalisé des lycéens dans l'emploi du temps pour l'approfondissement, l'aide au travail personnel ou l'orientation, qui figurait déjà dans le projet de réforme de X. Darcos, pour la classe de seconde.

L'orientation est « le » sujet sur lequel on trouve plusieurs propositions concrètes, comme la multiplication des stages, les visites de lycéens dans l'enseignement supérieur, les visites de professionnels d'entreprises dans les lycées. Peu nouvelles (ces pratiques existent aujourd'hui dans de nombreux établissements), ces pistes renvoient à une conception réductrice de l'orientation prenant peu en compte la spécificité de l'adolescence et occultant le rôle des CO-Psy.

Enfin, le texte affirme la nécessité de laisser le temps du débat sur d'éventuelles modifications en profondeur des lycées, une véritable réforme ne pouvant être envisagée sans une large concertation de tous les partenaires de l'École : personnels, lycéens, parents d'élèves, élus.

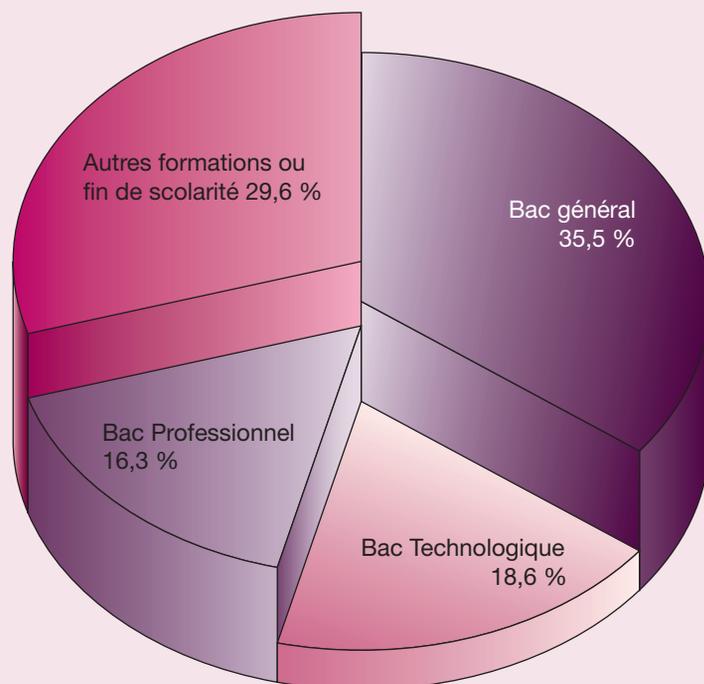
Petite histoire du bac*

Dans un pays qui aime fêter les centennaires, on n'a guère prêté attention au bicentenaire du baccalauréat créé en 1808. L'histoire de cet examen terminal de l'enseignement secondaire et premier grade universitaire résume bien celle du système éducatif français dont il est une sorte de marqueur.

- **1808**
Création du baccalauréat.
- **1830**
Introduction de la première épreuve écrite.
- **1869**
Les femmes sont autorisées à présenter l'examen.
- **1874**
Le bac en deux parties (fin de Première et fin de Terminale).
- **1927**
3 séries pour la première partie (latin grec- latin langue vivante, langues vivantes).
- **1946**
7 séries en première partie (4 classiques, 2 modernes, 1 technique), 3 séries en deuxième partie (philo, maths elem, sciences exp).
- **1953**
Création du bac B technique économique.
- **1963**
Abandon de la première partie.
- **1967**
Nouvelles séries A, B, C, D, E.
- **1968**
Création des bacs technologiques F, G, H.
- **1969**
Création des épreuves anticipées de français en 1^{re}.
- **1985**
Création du bac professionnel.
- **1993**
Transformation des séries A, B, C, D, E en L, ES, S et des séries technologiques F, G, H en STI, STL, SMS et STT.

*Source IRSES Numéro 32 de la revue Points de repères.

Répartition d'une classe d'âge en fonction du diplôme préparé



Type de diplôme préparé en 2007

Pascal Bouchard: « Il faut une vraie consultation démocratique »

La réforme des lycées est annoncée... dans quel contexte intervient-elle ?

Elle a été voulue par Xavier Darcos, homme de droite, cohérent avec lui-même. La cohérence de sa pensée part du principe du primat de l'individu sur le collectif, avec deux conséquences. La première se traduit par la suppression de la carte scolaire : les bons vont dans les bons établissements, et tant pis pour les autres. On récompense le mérite individuel et on pense que le système, au total, en tirera des bénéfices. C'est la loi du marché appliquée à l'éducation.

La deuxième consiste à scinder en deux le système éducatif, avec d'une part un tronc commun extrêmement réduit mais extrêmement fort, destiné à former un creuset national. C'est le SMC culturel, avec ses figures mythologiques : Saint Louis, Guy Mocquet, D'autre part, l'individualisation totale des parcours : modulaire, semestriel... self-service.

Si Xavier Darcos a échoué sur le plan tactique, stratégiquement il a marqué le paysage. Il sera très difficile de revenir en arrière.

Mais qu'envisage Luc Chatel ?

Manifestement il navigue à vue, il va certainement s'appuyer sur les préconisations de Richard Descoings, car elles font en partie consensus, mais c'est très tactique. Le mot d'ordre de la présidence de la République est « réformer le lycée, mais sans lycéens dans la rue ! ». Nous sommes passés d'une vision stratégique à une gestion prudente, un effet d'affichage.

Une réforme du lycée est-elle nécessaire, selon vous ?

Si l'on considère la question emblématique du baccalauréat, et si l'on considère que le baccalauréat s'obtient en quatre ans, le lycée a d'excellents résultats. Mais il prépare mal aux études supérieures, et il prépare mal à la vie professionnelle.

Le fond du problème est de savoir quel type de société nous voulons pour demain. Le lycée est très unificateur actuellement, conditionné par le modèle

des classes préparatoires, des préparations aux concours... Beaucoup de voix s'expriment pour demander un autre type de modèle, insistant plus sur la créativité, l'imagination, la collaboration... Un lycée qui rend capable de faire la part des choses entre les grands principes et leur application, permettant la reconversion professionnelle. Les évaluations internationales ont montré que nos élèves ne savaient pas transposer des savoirs par exemple.

Ces voix sont-elles représentatives ?

Pour le savoir, il faut une vraie consultation démocratique, qui pourrait s'appuyer sur les Conseils économiques et sociaux par exemple, et qui porte sur les qualités que l'on voudrait voir nos futurs adultes développer. Le Medef, paradoxalement, a dit des choses intéressantes à ce sujet. On ne forme pas les gens de la même façon pour les services que pour l'industrie. Or le modèle « école polytechnique » (à chaque question une seule bonne réponse) est en train de s'épuiser, il

« Le lycée a d'excellents résultats. Mais il prépare mal aux études supérieures, et il prépare mal à la vie professionnelle. »

si on n'accorde pas d'autonomie aux établissements. Il ne s'agit pas d'indépendance, mais de capacité, dans un cadre national de programmes, de collation des grades, régulé par le ministère, à s'adapter aux réalités du terrain, à l'échelle des bassins.

Il doit y avoir un vrai travail sur l'orientation des élèves, une analyse des difficultés propres à chaque secteur, des moyens à mobiliser.

Quelles sont les attentes des lycéens, des parents ?

Il y a manifestement une demande de la part des lycéens qui est d'être entendus, comme des personnes, des majeurs (qu'ils sont souvent). J'entends aussi beaucoup de peurs, et je les comprends, toutes les réformes ayant eu lieu jusqu'à présent ayant eu les effets inverses que ceux annoncés. On se souvient de la réforme « Lang » visant à revaloriser la filière « L ». Mais j'entends aussi peu de choses de positives. On peut dire ce qu'on ne veut pas, de là à dire ce



Pascal Bouchard est journaliste et essayiste. Derniers livres publiés : *École cherche ministre* (2007, ESF éditeur, collection Pédagogies, dirigée par Philippe Meirieu), *Anti-manuel d'orthographe* (2008, Victoires éditions).

est remis en question. La réforme des lycées est due à l'épuisement d'un modèle intellectuel.

Quelles sont les conditions pour que la réforme puisse avoir lieu ?

Une réforme du lycée n'a pas de sens

qu'on veut, il y a une vraie difficulté. Je plaide pour une interrogation sur la réforme : une réforme oui, mais pour quoi faire ? Quels types de connaissances et de compétences on souhaite développer ? Il faut s'interroger sur ce point.

Le regard des lycéens

Les années lycée, pas si simples... Après les mobilisations de l'an dernier, les lycéens restent préoccupés par leurs conditions d'étude. Quel regard portent-ils sur leur quotidien ?



© CADÉJUNAVA

Entre le lycée, les copains, les parents, les activités, les histoires de cœur, les questions d'orientation... la vie de lycéen n'est pas un long fleuve tranquille. Les attentes sont fortes, tant du côté familial que de celui des profs, à un moment particulier, l'adolescence, où aux doutes sur soi-même s'ajoutent les inquiétudes pour un avenir dans lequel la réussite scolaire est une donnée essentielle. Difficile pour les lycéens, de porter un avis sur le lycée indépendamment de leurs regards et analyses du monde qui les entoure, en particulier le contexte de crise économique et sociale.

Les préoccupations des lycéens tournent autour de la question des moyens que l'Éducation nationale doit donner aux lycées pour permettre la réussite des élèves : les effets d'une politique de restriction budgétaire sont de plus en plus sensibles en terme d'effectifs dans les classes et d'offre éducative. Les questions d'orientation sont aussi au cœur de leurs préoccupations : selon un sondage* du printemps dernier, 61 % des lycéens ne se sentent pas assez mûrs pour s'orienter dès la classe de Seconde, et 86 % d'entre eux sont

favorables à l'institution d'un stage en fin de Seconde. Selon le même sondage les lycéens ne sont pas favorables à un fonctionnement à la carte ou par modules (66 %). Un autre sondage mettait en avant la demande de dialogue ; si les lycéens reconnaissent la nécessité de l'exercice de l'autorité pour permettre l'écoute en classe et le respect des élèves entre eux, ils se disent plutôt opposés aux remarques faites en classe, aux mauvaises notes ou aux exclusions.

Les organisations lycéennes souhaitent que soit encouragé l'engagement dans la vie associative, au sein des foyers et des maisons des lycéens,

dans les journaux des établissements afin de développer l'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité, de la coopération, de l'esprit d'entreprise. Les droits des lycéens (droits d'affichage, de publication, de réunion, d'association) doivent vivre ! Si les lycéens sont impliqués via leurs délégués élus dans les conseils d'administration où ils peuvent s'exprimer, ils semblent par contre peu motivés par les instances qui leurs sont spécifiquement dédiées comme les conseils de la vie lycéenne, sans doute parce qu'elles donnent souvent l'impression de ne pas être lieux décisionnels.

* Journal Phosphore, sondage avril-juin 09

« S'engager au sein du lycée »

Quel regard portez-vous sur le lycée ?

Le lycée actuel ne répond pas aux attentes de la société : il ne permet pas à tous d'être qualifiés et d'obtenir un diplôme, de bien s'orienter ainsi que d'apprendre à être autonome... De plus, la crise économique et sociale que nous vivons aujourd'hui met en évidence le besoin d'investir dans l'éducation afin de protéger les jeunes face à celle-ci. Malheureusement le gouvernement ne l'a pas encore compris et ne met pas les moyens nécessaires dans l'éducation nationale rendant impossible une nouvelle vague de massification et de démocratisation du secondaire.

Quelle est la place des lycéens dans la vie des lycées aujourd'hui ?

Le lycée est trop souvent considéré comme uniquement un lieu d'études. Les lycéens ne sont pas incités à s'engager au sein de leur lycée au Foyer Socio-Édu-

catif (FSE) ou à la Maison Des Lycéens (MDL), ils ne sont pas, non plus, incités à créer et faire vivre un journal au sein de leur lycée... Permettre au lycée de devenir aussi un lieu de vie c'est donner les outils de l'apprentissage de l'autonomie à chaque jeune en leur permettant de gérer et de s'occuper d'une association ; rendre possible l'acquisition de qualifications et de connaissances par l'engagement des lycéens notamment au sein d'un journal...

Quelles sont les attentes en matière de vie lycéenne ?

Une multitude d'engagements se présentent à nous pour faire vivre les lycées. Tout d'abord il apparaît nécessaire de généraliser les MDL c'est-à-dire une association gérée par et pour les lycéens, remplaçant ainsi les FSE. Ensuite, il faut donner une place particulière à la démocratie lycéenne : ses instances doivent devenir décisionnelles sur les sujets



Antoine Evennou, secrétaire général de l'UNL (Union Nationale des Lycéens).

concernant la vie lycéenne. Enfin, dans le cadre du « lycée lieu de vie », il nous apparaît important de redonner une place toute particulière à l'ECJS tant sur la formation des jeunes que sur le « lycée lieu de vie ». En effet : l'apprentissage des droits lycéens, de la démocratie lycéenne, savoir ce qu'est une association, connaître le rôle de la presse dans notre société... peuvent être des axes importants à aborder lors de ce cours et ce dès la seconde.

Et du côté des parents ?

Pas facile de devenir parent de lycéen. Les revendications d'autonomie d'adolescents qui grandissent se heurtent souvent à la nécessaire sollicitude encombrante d'adultes raisonnables ! Souvent inquiets des conditions de scolarité et de l'avenir de leurs enfants, au-delà d'une implication quotidienne plus ou moins forte suivant les lieux de vie et les relations familiales, les parents les soutiennent ... y compris lors des mobilisations, on l'a encore vu l'année dernière dans le grand mouvement contre la réforme Darcos.

Les années passées ont aussi vu de nombreuses mobilisations d'établissements scolaires enseignants, lycéens, parents au coude à coude. Comment, en effet, ne pas réagir devant les effectifs qui montent, les cours non remplacés, les problèmes liés à la suppression de la carte scolaire. La FCPE, principale organisation de parents d'élèves, en désaccord sur la généralisation du bac pro 3 ans, s'était positionnée en faveur d'une réforme du lycée, insistant sur la nécessité d'une réflexion qui intègre la classe de troisième et l'enseignement professionnel. Elle estime que si la tentative de Xavier Darcos a échoué en 2008, c'est qu'il fixait un cadre préalable d'économies budgétaires et de suppressions de postes.

En réponse aux premières annonces de Luc Chatel, La FCPE se dit prête à entrer dans une concertation large sur la réforme du Lycée. Elle insiste sur l'idée, reprise dans le rapport Descoings, selon laquelle tout ne doit pas se résumer au Lycée à l'alternative entre heures de cours et heures de travail à la maison et qu'il existe d'autres façons de travailler, en particulier celles qui sont à l'œuvre dans les TPE : travail en groupes sur un projet et accompagné par les enseignants.



© MICHELLE LINAIA

Les propositions d



© TRÉVÉRSINAIA

La FSU et ses syndicats estiment que des évolutions du lycée sont nécessaires, avec pour objectif la réussite de plus de jeunes et non d'économiser des postes.

Démocratiser l'accès aux savoirs et aux qualifications impose une lutte résolue contre la difficulté scolaire, les discriminations, les inégalités sociales, géographiques et de genre. Tous les jeunes peuvent réussir au lycée, dès lors que l'on crée les conditions de leur réussite. En cas de difficultés les élèves doivent trouver des réponses d'abord dans la classe avec, en particulier des conditions de travail propices, et dans l'établissement avec des personnels qualifiés. La FSU s'oppose à la volonté d'individualiser à outrance et d'externaliser le traitement des difficultés scolaires.

Les conditions d'enseignement (horaires, effectifs, mais aussi méthodes et contenus...) doivent permettre la réussite de tous les jeunes tout en favorisant leur entrée dans l'activité scolaire et, par là, leur autonomie, leur esprit critique et citoyen.

Les contenus d'enseignement doivent aussi leur permettre de mieux comprendre les grands enjeux du monde contemporain.

De même la problématique de l'orientation, dont le pivot doit rester les conseillers d'orientations psychologues, et l'articulation avec l'enseignement supérieur sont des éléments incontournables de la réflexion.

Par conséquent, la classe de seconde de détermination doit être un temps de respiration, de transition, pour découvrir de nouvelles disciplines. Il faut trouver un équilibre entre ces disciplines, sur lesquelles reposent des choix d'orientation, et celles déjà enseignées au collège.

Le cycle terminal doit offrir une plus grande diversité de parcours cohérents ce qui implique le maintien de l'organisation en voie et en séries, qui doivent toutefois être

e la FSU

réinterrogées, revues, rééquilibrées. La FSU et ses syndicats exigent enfin que soit maintenu le cadre national du bac, condition indispensable de l'égalité de tous, et s'oppose à l'accroissement du contrôle continu et du CCF. Il est donc impératif de mener de front réflexion sur les contenus et les objectifs et réflexion sur les structures, ce qui implique la mise en place d'un calendrier raisonnable permettant le temps du débat à tous les niveaux.

Pour la FSU, les trois voies de formation sont complémentaires et d'égale dignité, même si la réalité n'est pas celle-ci. Il faut donc les repenser en même temps en développant de réelles passerelles qui n'enferment pas les élèves dans une voie et leurs permettent de se réorienter facilement en fonction de leur projet personnel et professionnel.

À ce titre, le choix ministériel d'avoir transformé la voie professionnelle indépendamment des autres voies est contestable. Avec ses syndicats, la FSU s'est prononcée contre la généralisation du bac pro en 3 ans, qui risque de fragiliser la scolarité de certains élèves.

La voie technologique doit également être mieux reconnue en tant que vecteur de démocratisation. Il y a notamment urgence à rénover les séries STI (sciences et techniques de l'industrie). Il y a enfin nécessité de démocratiser et rééquilibrer les séries générales en réfléchissant sur les contenus mais aussi sur les débouchés : revaloriser la série L pour la rendre plus attractive face à la suprématie de la voie S, défendre la série ES qui a subi des attaques sans fondement l'an dernier alors même qu'elle attire de nombreux jeunes...

Nos propositions partent de la finalité même du lycée que nous voulons, pour une scolarité réussie de tous jusqu'à 18 ans : non pas simple prépeutique du Supérieur pour quelques-uns, mais lieu de formation générale technologique et/ou professionnelle pour tous, lieu d'émancipation où se transmettent culture commune et apprentissage de la citoyenneté. L'élévation du niveau de qualification est un besoin et une chance pour notre pays, l'école doit en prendre sa part.

Uniformité de façade ?

Ce qui frappe d'abord quand on regarde la sortie d'un lycée, c'est une impression d'uniformité, dans les tenues, les attitudes. Impression fautive, disent plusieurs sociologues, les jeunes ne forment pas un groupe si unifié que cela. L'élévation des niveaux de vie et du niveau d'éducation a en partie homogénéisé les pratiques de consommation et les modes de vie, mais en partie seulement. « Si le cadre est commun à tous, les jeunes sont loin d'être tous logés à la même enseigne », écrivent ainsi Christian Baudelot et Roger Establet. « Les protections sont différenciées selon les groupes sociaux et l'aide que l'on peut attendre de la famille : aide matérielle, aide relationnelle et mobilisation de réseaux, aide intellectuelle dans le soutien aux études ».

Il n'y a pas que le lycée dans leur vie...

Au-delà des portables et des baskets qui peuvent faire illusion de culture commune, vêtements, goûts musicaux, langage, loisirs continuent de différer selon les milieux sociaux. Dans les lycées, les formations (voies et séries) restent socialement hiérarchisées. De la santé aux loisirs en passant par le logement, de très nombreux lycéens issus de milieux peu favorisés connaissent d'abord les

mêmes difficultés que leurs parents. Les inégalités d'accès à la culture existent bel et bien, masquées en partie par le premier loisir propre aux lycéens : le temps passé avec les copains. Pour 85 % d'entre eux, c'est une activité centrale, explique Valérie Schneider de l'Observatoire des inégalités. Le cinéma, le sport et l'écoute de musiques (différentes aussi!) sont leurs activités préférées et contrairement à une idée reçue, ils ne passent pas leur temps devant la télé, internet oblige.

L'état de santé des jeunes s'améliore, profitant de l'élévation des niveaux de vie et d'éducation comme de la qualité des soins mais cela ne doit pas masquer les difficultés qui subsistent, explique Louis Maurin. La France est ainsi l'un des pays où les 15-24 ans se suicident le plus. Témoignage d'un mal-être qui s'exprime parfois par la violence, mais aussi par le repli sur soi et l'enfermement.

Entre un jeune de lycée professionnel de banlieue et un lycéen d'un établissement parisien prestigieux, les inégalités de la vie quotidienne pèsent sur leur scolarité autant que celles de leurs classes sociales d'origine. Et la décision de suppression de la carte scolaire va encore amplifier le phénomène, les meilleurs élèves se polarisant sur les meilleurs établissements.



Réforme de santé aux

C'est la grande réforme du président Obama : donner aux Américains la possibilité d'une assurance maladie publique. Le projet ; moins ambitieux que celui de Clinton, n'en déclenche pas moins la fureur des conservateurs.

Environ 48 millions d'Américains n'ont pas de couverture santé. Pourtant le système de santé américain est le plus cher du monde : près de 16 % du PIB (contre environ 10 % en France)! Une espérance de vie de 2 ans infé-



48 millions d'Américains n'ont pas de couverture santé.

rieure à celle de la France, et une piètre place de 37e dans l'évaluation du niveau de santé nationale de l'OMS. Le mode de vie et de consommation,

la faiblesse de la prévention entraînent l'explosion des maladies chroniques, et les déterminants sociaux de santé pèsent lourdement. S'y ajoutent l'organisation du système et les difficultés d'accès aux soins.

Depuis le Health Maintenance Organization Act de 1973, les entreprises de plus de 25 employés offrent à leurs salariés la possibilité de souscrire à une HMO (Health maintenance organization) qui comprend une liste limitative de médecins et d'hôpitaux. 60 % des Américains sont concernés, mais la hausse des primes exigées par les assureurs rend le système très coûteux (11 % de la masse salariale, contre 1,2 % en 1960). De ce fait, le nombre de travailleurs assurés par leur entreprise est en baisse. 35 millions de personnes de plus de 65 ans sont quant à elles couvertes par Medicare. Quant aux chômeurs ou travailleurs précaires ou à faible salaire, ils ne peuvent s'assurer car s'assurer individuellement coûte très cher. De plus, même lorsque l'on est

assuré, le coût des soins est élevé à cause des franchises imposées par les assurances. Ainsi, des problèmes de santé importants peuvent, même dans les classes moyennes, mettre en « faillite » des ménages. Il y a donc urgence, après des réformes partielles ou avortées.

Le projet de Barak Obama

Bien plus modeste que le projet de couverture universelle défendue par Hilary Clinton et ses prédécesseurs, on est loin de la solution « Medicare pour tous », c'est-à-dire d'une assurance publique obligatoire, la proposition d'une « option publique » entre en concurrence avec les assurances privées : le « plan Obama », laisse en réalité le choix entre une « option publique » (sorte de petite sécurité sociale) et une couverture confiée aux assureurs ou aux employeurs. Les compagnies ne pourraient plus refuser une assurance aux patients sous prétexte qu'ils ont une maladie « pré-existante » et ne pourraient plus limiter les remboursements au motif que les soins nécessaires dépassent un certain montant. Le coût du projet est connu, Obama compte financer sa réforme, estimée à 630 milliards de dollars sur dix ans, par des impôts sur les plus riches et une rationalisation des dépenses, il a fait remarquer qu'elle coûtait beaucoup moins cher que la guerre en Irak. En même temps le président a refusé des mesures visant à réduire les coûts de la santé, pour ne pas s'aliéner le lobby médico-industriel.

Cette option, certes modeste, pourrait cependant bouleverser le système si de très nombreux Américains choisissaient de passer au « public ».

Une campagne de calomnies

L'Amérique conservatrice va-t-elle rejouer à l'identique ce qu'elle avait fait du temps de Johnson ou de Clinton : une campagne haineuse et menson-

Un peu d'histoire

Alors qu'en France, on crée la Sécurité sociale, qu'en Grande-Bretagne, se développe avec Beveridge le National Health, les Américains se refusent dans une période pourtant favorable économiquement à traiter la question. Seule, une loi de 1943 octroie des avantages fiscaux aux entreprises contractant une assurance-maladie privée pour leurs employés. Truman va tenter dès 1945 de reprendre le flambeau du New deal sans y parvenir, et en 1949, il propose le « fair deal », mais le congrès refuse le projet de législation sur la santé publique, ainsi que la création d'hôpitaux, l'assurance-maladie obligatoire. Les médecins accusent déjà le président de vouloir une « médecine socialiste ». la santé était aussi l'un des objectifs de la campagne Kennedy mais c'est Lyn-

don Johnson, qui parviendra à faire voter au Congrès un plan de couverture médicale partielle en 1965, Medicare, (pour les retraités et handicapés) complété par son équivalent pour les familles les plus défavorisées, Medicaid. Son objectif de « single payer » n'est cependant pas atteint. Bill Clinton président laisse sa femme aller à la bataille avec un projet de couverture médicale universelle mais elle échoue. Cependant, le SCHIPP créé par Bill Clinton en 1997 prend en charge les enfants de familles modestes, mais pas assez pauvres pour prétendre à Medicaid. Ce programme qui couvrait environ 7 millions d'enfants, est désormais élargi et couvre 11 millions (après un veto du président Bush, mais le président Obama l'a promulguée dès son arrivée au pouvoir)

États-Unis



Le plan Obama laisse le choix entre une « option publique » et une couverture confiée aux assureurs ou aux employeurs.

gère, distillant la peur avec des thèmes et des mots qui là-bas font frémir : communiste, voire même... français! Mais certains ont aussi osé comparer Obama à Hitler, et prétendre qu'il souhaitait euthanasier les personnes âgées!

Les assureurs privés et l'American Medical Association (AMA) sont en tout cas sur le pied de guerre, prêts à tout pour combattre la création d'une « option publique » qui pourrait s'apparenter selon eux à une « médecine socialisée », concurrente du secteur privé. Ils ont l'appui des détenteurs de « Cadillac plans » (assurances à couverture très élevée) mais au-delà de nombreux Américains pour lesquels l'intervention de l'État est à proscrire, même si le constat est catastrophique et que des millions d'Américains renoncent aux soins.

ELIZABETH LABAYE



© RIVALDINA/A

L'avis de Mickael Moore



DK

Réalisateur de *Sicko*, documentaire sarcastique (mais qui fait froid dans le dos) sur le système de santé américain, le réalisateur Michael Moore s'est exprimé sur la réforme de la santé au festival du film de Toronto. Il a appelé ses compatriotes à soutenir le président Barack Obama dans sa lutte en faveur de la réforme du système. « Je me sens mal pour le président Obama et pour

ce qu'il vit en ce moment (...) en essayant d'apporter de l'aide à des gens qui ont des difficultés à l'obtenir », a ajouté le cinéaste altermondialiste, lors d'une conférence de presse.

« Ces dizaines de millions de personnes qui ont voté pour lui, où sont-ils? On entend une minorité (s'opposer au projet) mais où est la majorité? Où sont ceux qui ont voté pour Obama? Où sont

les gens qui voulaient (cette réforme)? » a conclu Moore, par ailleurs plutôt critique sur la politique d'autres éléments de la politique d'Obama, et qui s'interroge sur la réforme elle-même : « peut-être une part du problème vient du fait que son plan ne propose que la moitié des changements nécessaires... et qu'il est difficile de susciter l'enthousiasme avec des demi-mesures. »

Une femme à la tête de l'UNESCO

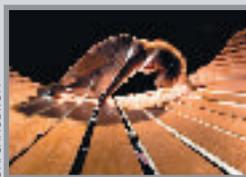
Depuis la création de l'UNESCO, l'organisation mondiale pour l'éducation, la science et la culture, c'est la première fois qu'une femme est nommée à sa direction. Madame Irina Bokova, ambassadeur de Bulgarie



© TRÉVIERS/NAVA

en France, a emporté les élections le 22 septembre par 31 voix contre 27, battant le ministre égyptien de la Culture Farouk Hosni. Grand favori, ce dernier avait déclenché une violente controverse depuis ses propos lancés en 2008: «Je brûlerais moi-même les livres israéliens s'il s'en trouvait dans les bibliothèques égyptiennes». Pour de nombreux commentateurs, cette éviction du premier candidat musulman à ce poste de l'Unesco a creusé le fossé entre pays du Nord et pays du Sud. L'Union pour la Méditerranée pourrait bien en pâtir. Âgée de 57 ans, Madame Irina Bokova est une personnalité populaire du Parti socialiste (ex-communiste) aujourd'hui dans l'opposition. Son père, Gueorgui Bokov, a été rédacteur en chef du journal du Parti communiste Rabotnitchesko Delo et, ainsi qu'il se devait à l'époque, elle a fait ses études supérieures à Moscou, à l'Institut d'État des relations internationales. Elle a poursuivi ses études aux États-Unis, avant et après la chute du régime en 1989, fréquentant notamment l'Université du Maryland et Harvard où elle a étudié l'économie, et la John F. Kennedy School of Government. Premier vice-ministre des Affaires étrangères et coordinateur des relations de la Bulgarie avec l'Union européenne de 1995 à 1997 avant d'être chef de la diplomatie bulgare quelques mois, elle a contribué à l'adhésion de la Bulgarie à l'UE en 2007.

Le cirque, un art renouvelé



© A. CHAUDRON

La Compagnie de cirque-théâtre FERIA Musica, fondée par un trapéziste et un compositeur, poursuit son exploration d'un art en mutation. Chaque création naît d'une collaboration avec un chorégraphe. Pour Infundibulum, c'est avec Mauro Paccagnella qu'ils ont conçu le jeu du corps et de la musique exprimant la course de l'homme après le temps, acrobate dansant dont la soif de liberté se heurte à un mur...

En tournée d'octobre à janvier 2010: Valenciennes, Charleroi, Alès, Chalon/Saône...

www.feriamusica.org

Fiesta des Suds

Pour sa 28^e édition, la très officielle Fête de la musique s'inscrit sous le thème populaire de « 50 ans de chanson française ». Elle fêtera ainsi, en textes et en musique, les cinquante ans du ministère qui l'a fait naître. Chanson réaliste ou engagée, intimiste ou militante, rock ou métissée, compositions originales ou reprises... toutes les variantes de la chanson française ré-



© M. CHAOUI

sonneront le dimanche 21 juin 2009.

www.dock-des-suds.org

Jeune création européenne

Pour sa deuxième édition, la Biennale JCE (Jeune Création Européenne) réunit 90 artistes illustrant les dernières tendances de l'art contemporain dans 9 pays: l'Autriche, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la Pologne, le Portugal et la Slovaquie. Dans chaque pays, des centaines de candidatures de la jeune création artistique locale ont émergé 10 projets d'artistes destinés à être reconnus par le grand public et par les professionnels du monde de l'art. Première étape de ce tour d'Europe de l'art contemporain: la Fabrique à Montrouge (92).



biennalejce.overblog.com

L'Européenne aux Abbesses

C'est aux lendemains du référendum sur la Constitution de 2005 que David Lescot a eu l'idée de sa pièce l'Européenne. L'auteur met en scène et en musique plusieurs figures qui suggèrent l'Europe qui est en nous aujourd'hui. Le sujet d'une actualité brûlante y est traité en profondeur... avec légèreté. Au Théâtre des Abbesses, jusqu'au 7 octobre. Puis à Bordeaux, à Nantes...

Pianoscope

À Beauvais, le piano joue l'excellence. Brigitte Engerer, sa directrice artistique, invite tous les ans des artistes de re-



nommée internationale qu'elle aime. Accompagnée du comédien Daniel Mesguish, la pianiste ouvrira le festival en jouant des pièces inspirées de poèmes de Lamartine, Beaudelaire, Hugo ou Aragon...

www.pianoscope.beauvais.fr

De la scène au tableau

Le musée Cantini de Marseille a choisi pour son exposition de rentrée un sujet peu abordé: les rapports de la peinture avec le théâtre. Du XIX^e siècle, période choisie, des tableaux mais aussi des maquettes illustrent le propos classique, romantique ou encore passionnel quand l'inspiration est puisée des drames de Shakespeare. Jusqu'au 3 janvier.

www.rmn.fr

Les machines de Panamarenko

Le musée portuaire de Dunkerque accueille parmi ses collections, des créations surprenantes. Les machines de mer de l'artiste contemporain Panamarenko font écho à l'environnement industriel du port: engins roulants, volants, flottants voire sous-marins. Jusqu'au 13 décembre.

www.museeportuaire.com

Hadopi : la loi votée

Sénateurs et députés ont voté en septembre la loi Hadopi, donnant acte au Conseil constitutionnel, qui avait censuré le 10 juin la partie de la loi création et internet octroyant à une Haute autorité (Hadopi) la compétence de sanctionner les internautes. Seul le juge aura ce pouvoir. Les députés socialistes veulent cependant saisir à nouveau le Conseil constitutionnel.

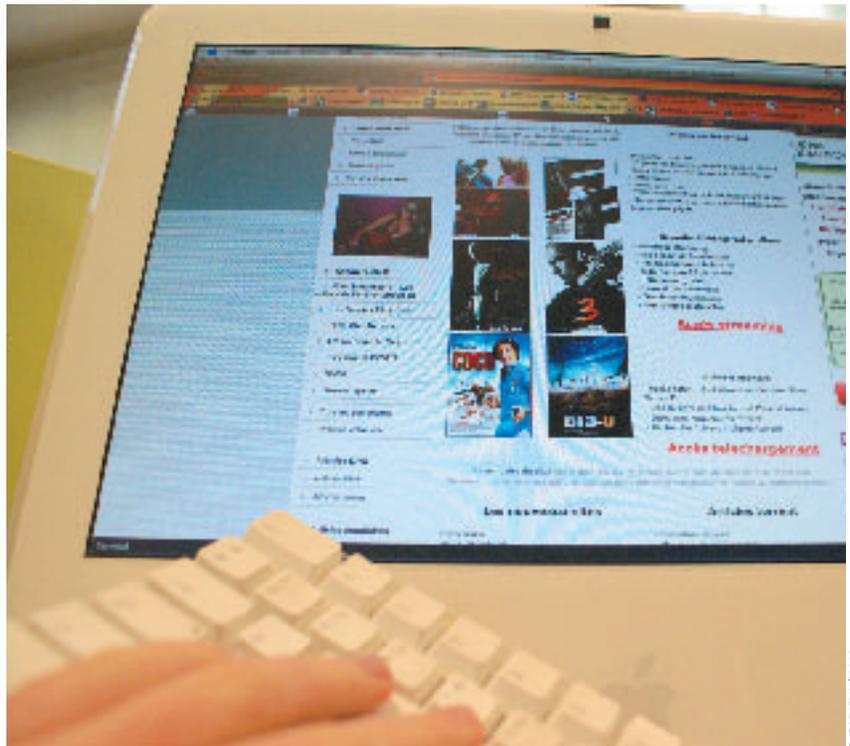
« Le rôle de la Haute Autorité est d'avertir le téléchargeur qu'il a été repéré, mais pas de le sanctionner ». L'arrêt du Conseil constitutionnel formulé le 10 juin dernier confirmait ce qui est un fondamental du droit français, comme l'avaient souligné plusieurs députés qui estimaient anticonstitutionnel le fait d'octroyer à la Haute autorité, pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi), le pouvoir de sanction. « C'est à la justice de prononcer une sanction lorsqu'il est établi qu'il y a des téléchargements illégaux » expliquait le Conseil. Il estimait qu'une position inverse enfreindrait un principe essentiel de notre droit : « en droit français c'est la présomption d'innocence qui prime ». Lors du débat, la polémique avait enflé sur ce point, lorsque le Parlement européen avait voté, une semaine avant le vote français, un amendement à la loi Telecom indiquant qu'aucune suspension d'abonnement n'est possible sans décision de justice.

Ce projet de loi aura eu d'autant plus de mal à passer qu'il avait été refusé une première fois par les députés, puis adopté après intervention du chef de l'État et la mise en balance de la démission de la ministre de la Culture, Christine Albanel.

Seul le juge peut suspendre

Frédéric Mitterrand, qui doit sans doute son poste à l'échec de sa prédécesseuse, Christine Albanel, sur cette loi, a retenu la leçon. Le projet de loi adopté par les sénateurs et les députés confie au seul juge le pouvoir de suspendre l'accès à internet d'un internaute jugé responsable de téléchargements illicites.

Les députés socialistes restent cependant insatisfaits. Ils estiment toujours que le projet ne respecte pas le droit à un procès équitable et la présomption d'innocence. « Le législateur n'a pas renoncé à mettre en place un système disproportionné et approximatif



En juin dernier, le Conseil constitutionnel avait recalé la loi Hadopi, estimant que « le rôle de la Haute Autorité est d'avertir le téléchargeur qu'il a été repéré, mais pas de le sanctionner ».

de sanctions incompatibles avec nos principes constitutionnels, dénoncent-ils. Ces nouvelles procédures n'offrent pas aux justiciables les garanties procédurales suffisantes au regard des sanctions encourues alors que celles-ci portent une atteinte grave à la liberté d'expression des abonnés condamnés ». Ils estiment par ailleurs que la suspension de l'accès à Internet sera délicate dans les zones non dégroupées, pour lesquelles les fournisseurs

d'accès peuvent difficilement couper Internet sans toucher à l'offre de téléphonie ou de télévision. « Il est manifestement contraire au principe d'égalité devant la loi pénale d'établir une sanction dont la mise en œuvre ne sera pas la même sur l'ensemble du territoire national et dépendra des contingences techniques ». Ce n'est donc peut-être pas encore fini pour la loi Hadopi.

JACQUES MUCCHIELLI

Un droit fondamental

La décision du Conseil constitutionnel qui avait rejeté en juin dernier la loi Hadopi fait également référence à la déclaration des Droits de l'homme de 1789 et particulièrement à la liberté d'expression et de consommation dont « Internet est une composante ». À ce titre, « restreindre l'exercice, par toute personne, de son droit de s'exprimer et de communiquer librement » est la privation d'un droit fondamental qui relève du seul acte de justice. Une leçon de droit à méditer...

Chute du mur: la RDA en

Deux anniversaires marquent en octobre et novembre l'histoire de l'Allemagne: la création de la RFA il y a 60 ans, et la chute du mur de Berlin en 1989. Parmi un grand nombre de manifestations, le musée des Invalides pose la question de l'effacement des traces de la RDA.

Le symbole est encore fort aujourd'hui. La nuit du 9 au 10 novembre 1989 à Berlin est gravée dans les mémoires,



© JEAN CLAUDE MOUTON

« Berlin novembre 1989 ». Photographie, courtesy Jean-Claude Mouton, Morceau de Mur côté ouest, à la veille de sa disparition.

ravivée depuis deux décennies par les télévisions et les photographies: images de liesse, bonheur des retrouvailles

entre Berlinois de l'Est et ceux de l'Ouest, victoire de la liberté, musique du violoncelliste Mstislav Rostropovitch... À l'occasion du 20^e anniversaire de la chute du mur, de nombreuses manifestations sont organisées dans l'Allemagne réunifiée et en Europe pour qui l'événement fut décisif. Cet anniversaire conduit l'Europe à se rappeler bien sûr l'effervescence mais aussi à entamer un travail de mémoire. Et l'exposition organisée actuellement par le Musée d'histoire contemporaine de Paris pose précisément les conditions de cette réflexion en choisissant pour thème: « Berlin: l'effacement des traces, 1989, 2009 ». Déjà, en 2003, « Good Bye Lenin! » évoquait l'oubli de l'Allemagne de l'Est sous l'angle de la comédie: à la veille de la chute du mur de Berlin, la mère d'Alex, jeune Berlinois de l'Est, sombre dans un coma profond. Lorsqu'elle rouvre les yeux huit mois plus tard, elle ne peut reconnaître sa ville... Six millions d'Allemands ont vu le film qui rafla une multitude de prix. Quatre ans plus tard, « La vie des autres » était porté à l'écran avec succès (six millions d'entrée en Europe): il abordait, dans la RDA du début des années quatre-vingt, la sur-

veillance d'un couple d'intellectuels par un officier de la Stasi.

Retour sur Berlin 1989

Dans le courant de la soirée du 9 novembre 1989, une foule se presse au poste-frontière Checkpoint Charlie. La situation n'est pas très claire, l'atmosphère agitée et tendue. « Laissez-nous sortir! », crient les Berlinois de l'Est, tandis que ceux de l'Ouest scandent: « Laissez-nous entrer!». Dans les heures suivant minuit, tous les postes-frontières sont ouverts. Au point de passage de la Bornholmer Strasse, les Berlinois de l'Est et de l'Ouest se tombent dans les bras les uns les autres en pleurant. Au poste-frontière Invalidenstrasse, une colonne de Trabant progresse vers l'Ouest et à la Porte de Brandebourg, les premiers « pics-verts du Mur » sauvegardent leur morceau d'Histoire. Berlin fête la chute du mur dans l'exubérance, les familles se retrouvent, l'Allemagne retrouve l'Europe. C'est la fin d'une époque, de 1945 à 1989, d'un régime politique et c'est peu à peu la disparition d'un pays, la République Démocratique allemande (RDA) qui avait construit ce mur en 1961 pour éradiquer l'émigration de ses habitants par Berlin.

Une exposition en négatif

Alors qu'en 2009, l'Allemagne célèbre deux grands anniversaires: les 60 ans de la république fédérale et les 20 ans de la chute du mur de Berlin, la RDA, ses 40 années d'histoire politique et sociale, son passé, son art, ont-ils totalement été gommés de l'histoire?

Ce sont des questions que pose l'exposition du Musée de l'histoire contemporaine de Paris qui prend ainsi le contre-pied du vernis apaisant de la beauté d'images et de témoignages. Le pouvoir de l'art n'est-il pas de mettre en évidence, d'isoler, de grossir des particules du réel?

Dans les salles du musée, aux Invalides, plasticiens et photographes font ressurgir des éléments qui appartiennent au passé de l'Allemagne de l'Est. L'exposition met en contre-point deux manières de photographes. Celle de Jean-Claude Mouton qui, à la suite d'un stage à Berlin, montre par une suite d'images l'évolution des procédés d'effacement dans Berlin pendant 20 ans, faisant du même coup ressurgir des traces du passé. Et celui de Bernard Plossu, dont les clichés magni-

La chute du mur en événements

Concours de journalisme, photos, colloques à Science Po, débats à la Maison de l'Europe de Paris, parution de livres, performances artistiques, concerts... la liste est longue d'initiatives célébrant le 20^e anniversaire de la chute du mur de Berlin. Une exposition réalisée par la Fondation pour la recherche sur la dictature du SED, en coopération avec la Fondation Hertie, célèbre le 20^e anniversaire des révolutions pacifiques en RDA, en Europe centrale et de l'Est qui ont conduit en 1989 à la fin des régimes communistes et créé les conditions tant de la réunification allemande que de la poursuite de l'unification européenne.

Visible depuis le 1^{er} septembre à la Maison Heidelberg de Montpellier, elle s'achèvera en mai 2010 au collège Perrot de Châlons-Champagne, après un périple sur l'ensemble du territoire.

Autre exposition, « Il y avait autrefois quelque chose ici », organisée par Flix, jeune auteur de BD allemand qui a raconté en bande dessinée les souvenirs de tréntenaires Allemands, « génération qui a vécu aussi longtemps dans un pays divisé que dans un pays réunifié ». Les planches sont exposées dans le centre de Berlin, sur les trottoirs de la Bernauer Strasse jusqu'à la fin de l'année 2009.

quête de passé

« Berlin no man's land
2009 01 », Berlin, 2009,
série "Berlin no man's land,
1989 – 2009".
Photographie © Jean Claude
Mouton

Au bord de la Spree, à
l'emplacement de l'ancien
Palast der Republik,
quelqu'un a écrit « La RDA
n'a jamais existé ».



fient l'urbanité et la modernité de Berlin à travers la reconstruction de la Postdammerplatz, ancien quartier de Berlin Est. Le parcours de l'exposition s'achève par les images photographiées mais aussi filmées de la démolition controversée d'un symbole des Ossi, le Palais de la République. Dans ce lieu, où l'on trouvait des cafés, les gens se donnaient rendez-vous, les familles s'invitaient pour les cérémonies. On devrait reconstruire à la place le château royal démolé par les bombardements alliés.

Effacement, jusqu'à où ?

Ce programme d'effacement existe partout, on a l'habitude de l'appeler évolution. Les rues sont débaptisées et rebaptisées au gré de l'histoire, les grandes démolitions et les nouvelles constructions recomposent le paysage d'un quartier. Ces transformations épargnent la plupart du temps les lieux de mémoire.

En Allemagne, l'effacement s'est fait à l'échelle d'un pays et on peut parfois parler de disparition. De quoi désorienter les Ossis qu'on ne peut empêcher de se souvenir ! Toutes les traces du patrimoine ne disparaissent pas, la littérature, le cinéma, Bertolt Brecht, Heiner Müller résistent. En vingt ans, le monde a changé, mais n'a pas disparu...

VERONIQUE GIRAUD

3 questions à

Sonia Combe « Différentes modalités d'effacement »



Sonia Combe,
Conservateur du Musée
d'Histoire Contemporaine –
BDIC, Hôtel national des
Invalides, est commissaire
de l'exposition "Berlin :
l'effacement des traces, 1989-
2009". Du 21 octobre au
31 décembre

Un musée d'histoire contemporaine peut-il s'appuyer sur un travail historique pour des événements aussi récents ?

Oui. Vingt ans, c'est suffisant. Bien sûr, on touche au plus près la politique. Mais l'histoire se réécrit sans arrêt.

Comment avez-vous construit cette exposition ?

Le travail photographique de J.-C. Mouton nous a donné le fil de l'exposition. Nous nous sommes intéressés aux différentes modalités d'effacement, des plus évidentes comme la démolition du Palais de la République aux plus subtiles comme la suppression des noms des rues, la DimitrovStrasse devenant la DantzigerStrasse par

exemple, ou encore la dissolution de l'extraordinaire Berliner Ensemble. On muséifie la RDA en la tournant en dérision : au RDA Museum, les intérieurs opulents de l'Ouest sont juxtaposés au mobilier désuet de la RDA. Ces questions sont mises en scène dans le parcours de créations artistiques de l'exposition.

Avez-vous travaillé avec des Ossis et des Westis ?

Nous avons travaillé avec un plasticien Est-allemand, Wolf Leo, dont le travail de commande éclaire les pratiques culturelles en RDA et avec des artistes qui nous ont aidé à repérer les slogans de cette époque. Nous avons surtout travaillé avec un

artiste suédois qui vit à Berlin. À ce spécialiste de la dissolution des traces, nous avons commandé un « Psycho-mapping », qui procède de la lente dissolution du mur de Berlin, sa métamorphose du chaos au néant.

La Folle Journée de Nantes qui sera dédiée cette année à Chopin, est bien plus qu'un festival de musique classique. Depuis sa création en 1995, le festival fédère la ville. Sa directrice, **Michèle Guilloso**, met en place les liens de la manifestation avec les publics tout au long de l'année.

Comment est née la Folle Journée de Nantes ?

La Folle Journée de Nantes est née de la volonté politique du maire de la Ville. Après avoir sollicité René Martin pour organiser la manifestation d'inauguration de la Cité des Congrès en 1992, Jean-Marc Ayrault lui a demandé de créer un événement musical en point d'orgue de la nouvelle politique culturelle qu'il a insufflé à Nantes.

Qu'est-ce que le succès de la manifestation a développé ?

L'événement, représentatif de la politique culturelle et sociale de Nantes, nécessite un budget conséquent : 4 M€ dont 1 M€ donné par la Ville, 800 000 euros viennent de nos partenaires privés. À la dernière édition, 123 000 billets ont été vendus et le ratio du financement des collectivités diminue sensiblement. L'événement a développé des retombées économiques considérables. Elles représentent plus de deux fois le budget pour la métropole : qu'il s'agisse du vendeur de disques, du libraire...

De quelle manière l'événement est-il fédérateur de tous les publics ?

La Folle Journée s'adresse aux mélomanes, notre mission est d'élargir son public. Ce n'est pas le nombre qui compte mais la diversité des publics, faire en sorte que ceux qui ne viennent pas puissent en bénéficier : les handicapés, les personnes âgées, les personnes précaires et les étudiants. En m'appuyant sur le réseau des professionnels sociaux, sans m'y substituer aucunement, j'arrive à contacter tous ces publics. Tout au long de l'année, nous mettons au point ensemble les façons de créer un lien avec la manifestation : en présentant dans les structures la théâtralisation de la vie du compositeur de la Folle Journée ou des concerts, en équipant l'auditorium de boucles



magnétiques pour les malentendants...

Nous travaillons avec l'ADAPEI qui réalise des choses extraordinaires avec les handicapés mentaux. Ceux-ci ont pu participer à un atelier de musique en lien avec La Folle Journée et se sont produits en spectacle devant d'autres handicapés.

Fédérateur et solidaire ?

Oui. La manifestation est solidaire des personnes précaires. Nous nous réunissons régulièrement depuis deux ans, avec l'appui du réseau social. En amont de la Folle journée, des ateliers d'écriture se sont montés, encadrés par l'association CEFRES. Une douzaine de personnes précaires ont fait des interviews et ont guidé trois illustrateurs pour mettre les mots en images, rendant la lecture accessible à tous. Les étudiants de Nantes à qui le projet a été présenté veulent afficher de grandes planches de ces dessins dans les lieux publics. Nous avons aussi en projet une répétition publique d'initiation à Chopin dans la maison de quartier

La Folle journée solidaire de tous les publics

proche du centre des Congrès. Toutes ces actions visent à remettre en perspective La folle Journée avec tous les publics, sans cibler.

La Folle Journée se veut transversale à d'autres expressions artistiques ?

Oui. Cette année, le lien est l'écrit. Nous avons un projet avec Véronique Sauger, productrice à France Musique. À la façon des appels à l'écriture de son émission, est née l'idée d'une correspondance imaginaire entre George Sand et Chopin (le compositeur étant au centre de notre programmation 2010 et d'une Folle Journée à Varsovie en juin). Handicapés mentaux, personnes âgées, scolaires sont sollicités. Nous cherchons actuellement un financement pour en éditer un recueil.

Parlez-nous du travail réalisé avec les scolaires.

Des personnes âgées vont écrire et je vais proposer à l'Éducation Nationale que des enfants des écoles primaires proches de leur résidence écrivent à quatre mains avec elles. Je regrette sincèrement la dissolution de l'association des Concerts éducatifs qui venaient initier à la musique les enfants dans les écoles. Je ne sais pas comment sera remplacé le travail magnifique des deux personnes dont l'Éducation nationale n'a pas reconduit le contrat cette année. Grâce aux Concerts éducatifs, La folle journée accueillait 6 500 enfants...

ENTRETIEN RÉALISÉ
PAR VÉRONIQUE GIRAUD

La Folle Journée

Selon la légende, René Martin aurait imaginé La Folle journée en assistant à un concert de U2 au Stade de la Baugeoire à Nantes. Il s'est alors demandé pourquoi on n'arrivait pas à recevoir autant de la musique classique. C'est en s'appuyant sur l'architecture de la Cité des Congrès qu'il a imaginé un double concept : faire entendre par des professionnels et des jeunes les plus grands compositeurs et faire connaître leur personnalité par le théâtre. Le succès fut immédiat.

Le nouvel Educatec Educative

Le salon professionnel de l'Education

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'EDUCATION DE DEMAIN !

Une vision globale des solutions et innovations
Pour un regard novateur sur l'éducation et la formation

-  Technologies de l'information et de la communication & Audiovisuel
-  Ressources pédagogiques
-  Services du secteur éducatif
-  Sciences & Technologies

**LES 18, 19
ET 20 NOVEMBRE 2009**

Paris - Porte de Versailles - Hall 7.1

Pour obtenir votre **badge d'accès gratuit** :
www.educatec-educative.com

Dans le cadre du



Major Sponsors



Avec le soutien de



Platinum Sponsor



Un événement



Alliez éducation et protection de l'environnement grâce au **Pack Ecole Batribox** !

Le programme de sensibilisation et de collecte des piles et batteries usagées de SCRELEC équipe déjà plus de 1 000 établissements scolaires.



Financé par les producteurs, premiers importateurs ou vendeurs sous marque de distributeurs, de piles et batteries, **SCRELEC** est un éco-organisme conventionné par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

Avec le **Pack Ecole Batribox**, **SCRELEC** a la volonté de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au lycée et de rattraper ainsi l'avance prise par nos voisins du nord de l'Europe.

En Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles.

Diffusion des bonnes pratiques environnementales

Ce programme complet de sensibilisation et de collecte mis gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires qui en font la demande, incite les élèves à adopter les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets.

Lancé en juin 2008, le **Pack Ecole Batribox** offre d'ores et déjà l'opportunité à 360 000 élèves d'agir concrètement pour la protection de l'environnement au sein de leur établissement avec un geste simple.

Saviez-vous que chaque ménage français stocke chez lui en moyenne 2,5 Kg de piles et batteries usagées ?

Les élèves jouent le jeu

Les résultats de la première année sont très encourageants car grâce aux élèves et au travail des enseignants, plus de 28 000 kilos de piles et de batteries ont été collectés via le programme de collecte et de traitement: « Batribox, l'Eco Reflexe ».

Le recyclage des métaux composant les piles et batteries participe à la préservation de nos ressources.

Comment devenir éco-acteur en quelques clics ?

Le **Pack Ecole Batribox** est destiné à tous les enseignants et chefs d'établissement qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves d'une démarche de sensibilisation efficace.

Rendez-vous sur **www.screlec.fr**

puis cliquez sur « commander gratuitement votre Pack Ecole Batribox » et laissez vous guider !



les Minis Batribox

Le programme de sensibilisation

- Un poster pour tout savoir sur les différentes étapes de la fin de vie des piles et batteries usagées et des affiches de signalisation.
- Un DVD pour suivre en images le parcours d'une pile ou d'une batterie usagée.
- Des dépliants d'information.
- Un quizz interactif, développé par matière (histoire, géographie, SVT, sciences et français) disponible sur www.batribox.fr.



Le **Pack Ecole Batribox** se compose ainsi :

- 1 borne de collecte (bac de comptoir et/ou borne sur pied),
- 2 cartons d'enlèvement,
- les outils de sensibilisation.

la borne sur pied